

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et du Développement Durable



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE
PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**Rapport Annuel de Mise en Œuvre du
Second Plan d'Action de la SCAPP pour
l'année 2022**

RAMO 2022

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	3
LISTE DES TABLEAUX	8
RESUME ANALYTIQUE	9
I. INTRODUCTION.....	13
II. SITUATION ECONOMIQUE DE LA MAURITANIE EN 2022	15
III. LEVIER 1 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE.....	17
III.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU PREMIER LEVIER ET DE SES CHANTIERS	17
III.2 BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 1 EN 2021-2022	18
III.2.1 <i>Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée</i>	18
III.2.2 <i>Chantier 2 : Environnement et réduction des risques</i>	19
III.2.3 <i>Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique</i>	20
III.3 APPRECIATION DES CHANGEMENTS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES CHANTIERS DU LEVIER 1	22
III.4 ESTIMATIONS DE L'EXECUTION FINANCIERE DES CHANTIERS DU LEVIER 1	25
III.5 PERSPECTIVES DU LEVIER 1	27
IV. LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	29
IV.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU DEUXIEME LEVIER ET DE SES CHANTIERS	29
IV.2 BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 2 EN 2021-2022	30
IV.2.1 <i>Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle</i>	30
IV.2.2 <i>Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé</i>	32
IV.2.3 <i>Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables</i>	33
IV.3 APPRECIATION DES CHANGEMENTS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES CHANTIERS DU LEVIER 2	35
IV.4 ESTIMATIONS DE L'EXECUTION FINANCIERE DES CHANTIERS DU LEVIER 2	37
IV.5 PERSPECTIVES DES CHANTIERS DU LEVIER 2.....	39
V. LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	40
V.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU TROISIEME LEVIER ET DE SES CHANTIERS	40
V.2 BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 3 EN 2021-2022	41
V.2.1 <i>Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation</i>	41
V.2.2 <i>Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique</i>	42
V.2.3 <i>Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique</i>	43
V.3 APPRECIATION DES CHANGEMENTS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES CHANTIERS DU LEVIER 3	46
V.4 PERSPECTIVES DES CHANTIERS DU LEVIER 3	48
V.5 ESTIMATIONS DE L'EXECUTION FINANCIERE DES CHANTIERS DU LEVIER 3	50
VI. RECOMMANDATIONS	52
VII. ANNEXES	56
VII.1 RECAPITULATIF FINANCEMENT PLAN D'ACTION SCAPP	56
VII.2 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	57
VII.3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	60

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AECD	Agence Espagnole pour la Coopération au Développement
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMAG-ES	Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur
AMAM	Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAAM	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAMEC	Centrale d'Achat des Médicaments, Equipements et Consommables Médicaux
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelle
CAQU	Cellules d'Assurance Qualité
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CC	Cour des comptes
CCA	Commission consultative des assurances
CDC	Centres de Développement des Compétences
CDD	Caisse des dépôts et de développement
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société civile
CDMT	Cadrement de Dépense à Moyen Terme
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CEC	Comité Elargi de Concertation
CFPE	Centre de Formation de la Petite Enfance
CHN	Centre Hospitalier National de Nouakchott
CHS	Centre Hospitalier de Spécialités
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNASS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNORF	Centre National d'Orthopédie et Rééducation Fonctionnelle
CNS	Comptes Nationaux de la Santé
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPD	Document de programme pays
CPE	Coordination des Projets Emploi
CRD	Comité Régional de Développement

CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI :	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS	Chantier Stratégique
CSA	Commissariat a la Sécurité Alimentaire
CSEPS	Cellule de suivi de l'exécution des priorités stratégiques
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSI	Conseil supérieur de l'Investissement
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
CUT	Compte unique du Trésor
DACI	Direction de l'audit et du contrôle interne
DAPAP	Direction des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDEK
DCM	Département comptable ministériel
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD :	Dividende Démographique
DECLIC	Programme d'appui au Développement Economique Local et aux Initiatives Communales
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGI	Direction générale des impôts
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DPAE :	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEI
DPCID :	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPSC	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
EPU	Examen Périodique Universel
ERAM	Enquête de Reference sur l'Analphabétisme en Mauritanie
ESP	Ecole supérieure polytechnique
FAO	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
FNIM	Fédération Nationale des Industries et des Mines
FNRH	Fonds national des revenus des hydrocarbures
FPDE	Fonds de Promotion du Développement de l'Élevage
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
FRD	Fonds Régional de Développement
FTP	Formation Technique et Professionnelle
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
GAR	Gestion axée sur les résultats
GCM	Garde Côte Mauritanienne
GES	Gaz à effet de Serre

GIE	Groupement d'intérêt économique
GiZ	Coopération Technique Allemande
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GTA	Grand Tortue Ahméyim
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
HCE	Haut Conseil de l'Education
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et d'Innovation
IDE	Investissement direct étranger
IGE	Inspection Générale d'Etat
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
INAP-FTP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
INLCTPTM	Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants
IPC	Indice de perception de la corruption
IPN	Institut Pédagogique National
IS	Impôt sur les sociétés
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISMS	Institut Supérieur des Métiers de la Statistique
IUP	Institut Universitaire Professionnel
LF	Loi de Finances
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, Jeunesse et des Sports
MCJSRP	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
ME	Ministère de l'Élevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MFI	Ministère des finances
MFPT	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJ	Ministère de la Justice
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

MPME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MS	Ministère de la Santé
MT	Moyenne Tension
MTNIMA	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MW	MegaWatt
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre
NNI	Numéro National d'Identification
NV	Naissances Vivantes
ODD	Objectifs de développement Durable
OIM	Organisation International pour les Migrations
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONARDEP	Office National de Recherche et du Développement de l'Élevage et du Pastoralisme
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistique
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PAFIM	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARJ	Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
PARJ	Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
PASJM	Projet d'Appui au Secteur de la Justice en Mauritanie
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public
PIPR	Programme d'investissement public régional
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
PNP	Politique Nationale Pharmaceutique
PNPDI	Programme national des Pôles de Développement intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB	Péripleumonie Contagieuse Bovine
PPP	Partenariat Public Privé
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
REDISSE	Renforcement des systèmes de surveillance en Afrique
RM	Radio Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCRAPP	Stratégie régionale de Croissance accélérée et de Prospérité partagée
SD-RFP	Schéma directeur des réformes des finances publiques
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SIGeL	Système intégré de gestion local
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SNDE	Société nationale d'eau
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNLCC	Stratégie nationale de lutte contre la corruption
SNPE	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPPDH	Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNPSC	Stratégie nationale de Promotion de la Société civile
SNRAH	Stratégie Nationale de la Résilience et de l'Action humanitaire
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
SSE	Système de Suivi Evaluation
SSN	Système statistique national
STP	Société de Transport Public
SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
SYGADE	Système de gestion et d'analyse de la dette
TAAZOUR	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TVM	Télévision de Mauritanie
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations pour l'Enfance
VAE	Valorisation des Acquis et des Expériences

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : INDICATEURS DE SUIVI DU CHANTIER 1.....	22
TABLEAU 2 : INDICATEURS DE SUIVI DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'ENERGIE	25
TABLEAU 3 : REPARTITION DE L'EXECUTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (HORS PPP) PAR CHANTIER DU LEVIER 1 DE LA SCAPP 2021-2022 (MILLIONS MRU)	26
TABLEAU 4 : INDICATEURS DE SUIVI DE L'EDUCATION	36
TABLEAU 5 : REPARTITION DE L'EXECUTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (HORS PPP) PAR CHANTIER DU LEVIER 2 DE LA SCAPP 2021-2022 (MILLIONS MRU)	38
TABLEAU 6 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU CHANTIER 8	46
TABLEAU 7 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU CHANTIER 9	47
TABLEAU 8 : REPARTITION DE L'EXECUTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (HORS PPP) PAR CHANTIERS DU LEVIER 3 DE LA SCAPP 2021-2022 (MILLIONS MRU)	51
TABLEAU 9 : REPARTITION DE L'EXECUTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (HORS PPP) PAR LEVIER DE LA SCAPP 2021-2022 (MILLIONS MRU)	56

RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport porte sur l'état de mise en œuvre en 2021-2022 du plan d'actions de la SCAPP. Il rend compte des progrès intermédiaires enregistrés vers l'atteinte des résultats attendus et cibles retenues, y compris celles des ODD, au titre de ses chantiers stratégiques de la SCAPP. Les différentes réalisations et avancées mises en exergue ont été enregistrées grâce à une action continue du Gouvernement et l'appui important et significatif de ses partenaires au développement, y compris les agences de coopération bilatérale, les agences des Nations-Unies, les banques et fonds de développement ainsi que les autres partenaires techniques et financiers (PTF).

Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la SCAPP constitue la synthèse analytique des Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP (NASMO), elle-même établies pour chacun des 9 chantiers. Ces dernières ont été élaborées avec la participation des parties prenantes et validées par les Comités de Développement Sectoriels (CDS).

Pour apprécier le chemin parcouru vers l'atteinte des résultats attendus des chantiers, il a fallu d'abord établir le bilan des principales réalisations, des réformes engagées et des moyens mobilisés puis examiner l'évolution des indicateurs ainsi que le degré de réalisation des projets programmés.

L'état de l'exécution financière du Plan d'action de la SCAPP et des actions hors-plan, élément clé de l'appréciation de l'état de mise en œuvre de la SCAPP, a été établi sur la base du bilan de l'exécution du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) 2021-2022 par levier de la SCAPP. Il en ressort un taux d'exécution de 21%, sur la période 2021-2022, de l'ensemble de l'enveloppe nécessitée par la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2025, à comparer avec 40% du temps déjà écoulé.

La situation économique récente est marquée en 2022 par une croissance du PIB de 7,1%, soit la plus forte hausse depuis 2006, malgré une conjoncture économique internationale difficile. La politique budgétaire a continué à être expansionniste pour limiter l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires de base sur les groupes vulnérables et favoriser la relance de l'activité économique à travers l'accélération de la mise en œuvre du ProPEP et l'accroissement des investissements publics. L'encours de la dette extérieure s'est établi à 4.320 Mrd MRU en 2022, soit 41,9% du PIB en 2022 contre 44,5% en 2021 et 50,4% en 2020.

Premier levier stratégique. Les actions menées au titre du premier levier stratégique de la SCAPP ont visé à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive, à travers la promotion d'une croissance diversifiée, la prise en compte de la préservation des différentes dimensions de l'environnement et la réduction des risques et un renforcement notable des infrastructures de soutien à la croissance économique.

Il est noté une évolution favorable des secteurs de l'élevage et des industries extractives vers l'atteinte des objectifs de ces secteurs à terme.

De même, dans le domaine des hydrocarbures, le schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan) a été élaboré, l'état d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA est de 30% en 2022. A contrario, le niveau du développement du champs gazier Bir Allah n'ayant atteint que 30%, il ne faudrait pas s'attendre à un démarrage de la production en 2024

tout comme il est peu probable que le pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott soit achevé en 2025.

Les efforts dans le secteur agricole ont permis, d'avoir un niveau de production couvrant 89% des besoins en riz, contre 82% en 2019, et 35 % en céréales traditionnelles contre 32% en 2019.

Par contre, le niveau atteint en 2022 par les captures de pêche et des débarquements ainsi que l'emploi direct suggèrent qu'il est improbable d'atteindre les cibles prévues pour le secteur de la pêche.

En matière de tourisme, la cible fixée pour 2025 est de 15 000 touristes tandis que seuls 4 600 ont visité la Mauritanie en 2022, soit moins du tiers.

En ce qui concerne les infrastructures de soutien à la croissance (chantier 3), il ressort du bilan de la mise en œuvre du plan d'action SCAPP un degré d'efficacité appréciable dans l'exécution des activités programmées, matérialisé notamment par des réalisations phares.

Deuxième levier stratégique. Les efforts du Gouvernement et de ses partenaires ont visé à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Il est à noter en particulier que l'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du système éducatif permettant d'assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et à tous les niveaux de l'enseignement, avec la loi d'orientation de l'éducation nationale qui a été ratifiée et la mise en place du Haut Conseil de l'Éducation et de l'institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales. Elle a vu aussi l'adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2025 et de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 mais encore l'organisation de concertations et d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques, pour mettre en place au niveau des établissements de formation professionnelle et technique, des programmes en bonne adéquation avec la demande du marché du travail, tant au niveau régional que national.

Concernant le secteur de la santé, le Gouvernement a notamment adopté le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022 -2030, la Politique Nationale Pharmaceutique (PNP), le Décret de création du Conseil National du Don de sang et de la transplantation d'organes et le décret de mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel (CNASS).

Les différentes activités exécutées s'inscrivent dans le cadre des cinq domaines d'intervention suivants : (i) Renforcement de la gouvernance du secteur ; (ii) Rapprochement de l'offre de service des populations les plus vulnérables ; (iii) Intensification de la mise en place des infrastructures et plateaux techniques ; (iv) Disponibilité et accès à des médicaments de qualité ; (v) Assainissement et gestion des ressources humaines du secteur.

Outre le financement de 1500 nouveaux projets, environ 5 000 emplois ont été créés et 5 181 fonctionnaires ont été recrutés.

La protection sociale des groupes vulnérables a concerné notamment les malades indigents, les personnes en situation d'handicap ainsi que le financement de micro-projets collectifs. A

cela s'ajoutent les programmes CHEYLA pour fournir des services de base (éducation - santé - eau - énergie), ALBARKA pour l'inclusion économique dans les filières agropastorales et l'accès au crédit et DARI pour le logement social et l'accès à l'habitat en zone urbaine précaire. L'amélioration de la sécurité alimentaire a été visée à travers l'exécution de plusieurs programmes sociaux et de développement dont la distribution gratuite des vivres au profit de 215.000 ménages, les transferts monétaires au profit de 70.705 ménages dans le cadre du programme MAOUNA, l'appui au pouvoir d'achat de 195 500 ménages et la nutrition communautaire et scolaire.

Troisième levier stratégique. Le renforcement des différentes dimensions de la gouvernance a été recherché à travers l'établissement des bases d'une gouvernance à l'échelle de l'ensemble des territoires, capable d'offrir à l'économie ainsi qu'à la société mauritanienne un cadre d'évolution institutionnel en adéquation avec son potentiel de développement socio-économique, tout en renforçant ce dernier, et d'inclure au sein des processus de décision l'ensemble des catégories représentatives de la société civile.

Dans le domaine de la gouvernance politique, les efforts ont permis un apaisement significatif du climat politique et le renforcement des institutions. Ces efforts ont été orientés vers le renforcement des forces de défense et de sécurité, la gestion efficace des migrants et des réfugiés.

Par ailleurs, d'importantes réformes ont été entreprises en vue de moderniser l'administration territoriale, de la rapprocher davantage des citoyens et d'améliorer la qualité de ses services. A cela s'ajoutent la réalisation d'importants projets, programmes et initiatives visant le renforcement de la décentralisation et du développement local ainsi que la mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation (HCD).

Pour ce qui est des droits humains, il est à noter l'élaboration du Plan d'action national de mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU), d'une Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains (SNPPDH) et de la Stratégie nationale de la Résilience et de l'Action humanitaire (SNRAH).

Le renforcement de la justice a consisté notamment en la poursuite des efforts d'actualisation et de modernisation du cadre législatif, l'intensification des activités de formation en vue du renforcement des capacités des différents acteurs du système judiciaire, la promotion de l'accès à la justice et l'amélioration du système judiciaire et l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral.

Le renforcement du rôle de la société civile s'est traduit notamment par la consolidation de la liberté d'association et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'action des OSC et l'élaboration d'une Stratégie nationale de Promotion de la Société civile (SNPSC).

Concernant les médias, il y a lieu de noter que les recommandations du Rapport de la Commission de réforme de la presse ont été mise en œuvre.

Dans le domaine de la planification, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques de développement, les mécanismes nécessaires n'ont pas encore été mis en place. Par contre, un suivi rapproché de la mise en œuvre des projets a été mis en place et a permis d'améliorer le niveau d'exécution de ces projets.

En matière de finances publiques, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux n'a pas progressé (56,65% en 2022) contre 57,68% en 2020, quand bien même le service de la dette a sensiblement baissé et se rapproche de la cible (7,5% en 2022 contre 10,9% en 2020).

Sur le plan de l'inclusion financière, 59,7% des adultes (15 ans ou plus) possèdent en 2022 un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou fait appel à des services monétaires mobiles contre 38% en 2020, la cible étant fixée à 50% pour 2025. Par contre le maillage de succursales de banques commerciales n'a pas connu la même évolution positive (12 en 2022 contre 15 en 2019 et une cible de 25 en 2025)

Concernant la transition numérique, les services reposant sur l'identité numérique et les services transactionnels en ligne n'ont pas encore développés alors que leurs cibles 2025 sont respectivement de 20 et 110.

Le Système Statistique National (SSN) a connu une véritable amélioration suite aux réformes entamées avec la création de l'ANSADE et la réalisation d'actions significatives, reflétée par un score de capacité statistique de 61,1 en 2022 contre 57,8 en 2019, la cible étant de 65 en 2025.

Par contre l'ouverture des données n'a pas encore fait l'objet de mesures, hormis l'élaboration de la stratégie Open Data. De même, l'indicateur de transparence n'a pas beaucoup évolué.

Recommandations. L'analyse des processus, des réalisations et des différentes autres dimensions de la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP au cours de la période 2021-2022 a fait ressortir un certain nombre de forces et de succès, de faiblesses et de retards qui sont à la base des recommandations formulées.

I. INTRODUCTION

Contexte, historique et objectif. Depuis l'année 2016, l'action publique de développement en Mauritanie est encadrée par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). Couvrant la période 2016-2030, ce cadre de référence de la planification du développement économique, social et environnemental du pays intègre l'Agenda 2030 et ses Objectifs du Développement Durable (ODD) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La vision d'avenir prônée par la SCAPP, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et de leur assurer un mieux-être.

Après un premier plan d'action ayant fait l'objet d'une évaluation, un deuxième plan d'action de la SCAPP est en cours de mise en œuvre sur la période 2021-2025. S'appuyant sur les Comités de Développement Sectoriels (CDS), ce second plan d'action a été construit de manière concertée avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Il avait également tenu compte des aspects liés au genre, à l'environnement, au « Leave no one Behind » (Ne laisser personne de côté) et plus généralement du Développement durable.

Le présent rapport vise à établir l'état de mise en œuvre de ce plan d'actions en 2022. Les différentes réalisations et avancées mises en exergue ont été enregistrés grâce à une action continue du Gouvernement et l'appui important et significatif de ses partenaires au développement, y compris les agences de coopération bilatérale, les agences des Nations-Unies, les banques et fonds de développement ainsi que les autres partenaires techniques et financiers (PTF).

Du cadre légal et institutionnel. Ce rapport s'inscrit dans le cadre du processus de suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP. Ce processus est encadré par le décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP du 6 mai 2019, décret pris en application de la Loi d'orientation de la SCAPP 2018-021 du 12 juin 2018.

Ce dispositif institue des instances parmi lesquels les Comités de Développement Sectoriels (CDS), le Comité Technique de Coordination (CTC), le Comité Elargi de Concertation (CEC) et le Comité Interministériel de Pilotage (CIP).

De la méthodologie d'élaboration du RAMO 2022. Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP constitue la synthèse analytique des Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP (NASMO), elle-même établies pour chacun des 9 chantiers. Ces dernières ont été élaborées avec la participation des parties prenantes et l'appui technique de consultants et validées par les CDS.

Pour apprécier le chemin parcouru vers l'atteinte des résultats attendus des chantiers, il a fallu d'abord établir le bilan des principales réalisations, des réformes engagées et des moyens mobilisés puis examiner l'évolution des indicateurs.

En effet, l'appréciation de ce bilan, des ressources et des indicateurs permet de juger si le bon sentier est pris vers l'atteinte des objectifs du levier et de ses chantiers, y compris les ODD qui font partie de ces objectifs. L'état d'exécution du chantier est aussi apprécié à travers la détermination du degré de réalisation des projets programmés et l'analyse de rapprochement

des objectifs avec les réalisations. Ainsi, le niveau d'atteinte des objectifs du chantier est notamment mesuré à travers les indicateurs retenus dans le plan d'action de la SCAPP 2021 – 2025 en tenant compte de la contrainte de la disponibilité de l'information requise.

Du financement global mobilisé exécuté. L'état de l'exécution financière du Plan d'action de la SCAPP et des actions hors-plan, élément clé de l'appréciation de l'état de mise en œuvre de la SCAPP, a été établi sur la base du bilan de l'exécution du BCI 2021-2022 par levier de la SCAPP, dressé par les services du MAEPSP, devenu MEDD. Il en ressort un taux d'exécution de 21%, sur la période 2021-2022, de l'ensemble de l'enveloppe nécessitée par la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2025, à comparer avec 40% du temps déjà écoulé.

Plan du rapport. Le rapport est articulé autour des parties suivantes :

- Un bref rappel de la situation économique récente ;
- Pour chaque levier : (i) un rappel des objectifs des chantiers du levier, (ii) le bilan des principales réalisations par chantier, (iii) l'appréciation des changements intervenus vers l'atteinte des objectifs des chantiers, (iv) l'estimation de l'exécution financière au niveau du levier et (v) les perspectives au niveau du levier.
- Les recommandations pour une amélioration future de la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP.

II. SITUATION ECONOMIQUE DE LA MAURITANIE EN 2022

■ L'activité économique

Après la contraction de 0,9% en 2020, le produit intérieur brut (PIB), a enregistré une progression de 2,4% en 2021, tirée essentiellement par le secteur tertiaire (expansion de 10,2% à la faveur de l'amélioration des conditions sanitaires). En 2022 et malgré la conjoncture économique internationale difficile, la croissance du PIB a été de 7,1%, soit la plus forte hausse depuis 2006. Cette performance, supérieure à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne et du Moyen-Orient, résulte principalement de l'essor de l'activité dans les secteurs secondaire et primaire (croissance en terme réel respectivement de 9,2% et 7,7% contre 8,2% et 3,8% en 2021).

■ Finances publiques

En 2021 et 2022, la politique budgétaire a continué à être expansionniste pour limiter l'impact de la crise sanitaire de Covid-19 et de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires de base sur les groupes vulnérables et favoriser la relance de l'activité économique à travers l'accélération de la mise en œuvre du ProPEP et l'accroissement des investissements publics. Les recettes budgétaires totales ont connu une progression de 20,6% et 12,5% respectivement en 2021 et 2022 alors que les dépenses budgétaires totales ont augmenté de 21,4% puis 46,6%. Au total, l'exécution budgétaire a donné lieu à un excédent budgétaire de 7,8 Milliards (Mrd) MRU ou 2,2% du PIB en 2021 puis un déficit de 14,8 Mrd MRU ou 3,7% du PIB en 2022, du fait de l'augmentation substantielle des charges courantes liées aux mesures vigoureuses de maintien des prix de l'énergie et aux transferts directs d'argent en faveur des populations les plus vulnérables.

■ Echanges extérieurs

En 2021-2022, les échanges commerciaux du pays ont sensiblement augmenté, à la faveur de la reprise du commerce international, d'un rebond des cours des matières premières et de la vive montée, en 2022 notamment, des cours du pétrole et des produits alimentaires au plan international. Ainsi, la progression annuelle des importations en valeur a été de 18,4% en 2021 puis 39,5% en 2022, alors que celle des exportations a été respectivement de 7,2% (hausse des exportations de minerai de fer à la faveur de l'envolée des cours, compensant largement la forte baisse des exportations de l'or suite à l'incendie de l'usine de production) puis 32,2% (accroissement des exportations de l'or et, dans une moindre mesure, des produits de la pêche). Dans ce contexte, le déficit commercial s'est creusé pour se chiffrer à 21,9 Mrd MRU en 2021, soit plus du double du niveau enregistré en 2020 et 37 Mrd MRU en 2022. La détérioration du solde des échanges commerciaux s'est traduite par le recul du taux de couverture des importations par les exportations : 79,2% en 2022 et 83,6% en 2021 contre 90% en 2020. En conséquence, le déficit du compte des transactions courantes s'est davantage creusé en 2022, atteignant 53,1 Mrd MRU, soit 13,1% du PIB au lieu de 8,1% du PIB l'année précédente et 6,9% en 2020, en liaison notamment avec l'aggravation du déficit commercial, dont l'impact a été accentué par la détérioration du solde des services et revenus. Le compte de capital et d'opérations financières, quant à lui, a dégagé en 2022 un excédent de 63,8 Mrd MRU, soit en baisse de 10,8% par rapport à 2021 où il avait enregistré un excédent record (71,4 Mrd MRU) suite à l'allègement de la dette de l'Etat du Koweït. L'excédent du

compte de capital et d'opérations financières a permis de couvrir le déficit des transactions courantes et de dégager un excédent du solde global de la balance des paiements chiffré à MRU 13,4 Mrd MRU en 2022 et à 46,3 Mrd MRU en 2021 (augmentation de 41,6 Mrd MRU par rapport à 2020). Reflétant cette situation, les réserves de change de la Banque centrale ont augmenté de 806 Millions USD en 2020 à 2,3 Mrd USD en 2021 avant de baisser à près de 1,9 Mrd USD en 2022, couvrant ainsi respectivement plus de 8 mois et 6,4 mois d'importations de biens et services hors importations des industries extractives.

Le taux de change nominal de l'ouguiya s'est apprécié par rapport au dollar et à l'euro, en moyenne annuelle, respectivement de 0,7% et de 8,5% en 2021 et de 2,4% et 8,8% en 2022.

L'encours de la dette extérieure s'est établi à 4.397,2 M USD en fin 2021, soit une hausse de 1,3% par rapport à 2020, avant de baisser légèrement pour se situer à 4.320 Mrd MRU en 2022 (-1,8% résultant d'un niveau de remboursement plus important que les décaissements sur emprunts extérieurs). En pourcentage du PIB, l'encours de la dette extérieure est revenu à 41,9% en 2022 contre 44,5% en 2021 et 50,4% en 2020.

■ Monnaie et prix

L'accentuation des tensions inflationnistes durant la seconde moitié de 2021 et en 2022 a engendré une forte progression en glissement annuel de l'Indice national des prix à la consommation (INPC) de 11% en 2022 et 5,7% en 2021 contre 1,8% en 2020, malgré les effets d'atténuation sur la hausse des prix à la consommation inhérents à la stabilité des prix des produits à tarifs réglementés notamment le carburant, l'électricité, l'eau et le pain et l'amélioration de l'offre de produits agricoles par suite d'une bonne pluviométrie.

III. LEVIER 1 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

III.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU PREMIER LEVIER ET DE SES CHANTIERS

Le premier levier stratégique de la SCAPP vise à assurer une croissance économique forte, durable et inclusive, à travers :

- (i) L'émergence et le renforcement des secteurs créateurs de richesses et d'emplois pouvant promouvoir l'inclusion sociale et répondre à la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation ;
- (ii) Le développement durable et la protection de l'environnement ;
- (iii) La mise en place des infrastructures nécessaires à cette croissance de l'économie.

Le premier chantier du levier 1 porte sur le premier objectif de ce levier mentionné ci-dessus qu'il vise à réaliser grâce à la promotion d'une croissance diversifiée.

L'objectif du chantier 1 est de diversifier les activités productives à travers l'exploitation durable des potentialités des secteurs productifs grâce à une plus grande intégration des chaînes de valeur économique, le renforcement de la valeur ajoutée créée localement, la promotion des exportations et la substitution aux importations. Cet objectif découle du fait que l'économie mauritanienne est caractérisée par une concentration sectorielle de la valeur ajoutée créée, une faible diversification des activités productives, une faible valorisation de la production locale se traduisant par des exportations de produits bruts ou non transformés et des importations massives de produits finis.

Huit secteurs productifs comportent des potentialités importantes pour la diversification économique de la Mauritanie : L'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives, les industries manufacturières, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Le deuxième chantier relatif à la protection de l'environnement et la maîtrise des risques de catastrophes naturelles vise à répondre aux enjeux environnementaux auxquels fait face le pays en termes de préparation et de coordination de la prévention environnementale, de convergence entre les questions environnementales, sociales et économiques, de limitation de la désertification et des impacts liés aux activités industrielles, et de préservation des ressources naturelles ainsi que la réduction des risques de catastrophes. Ce chantier cible l'environnement vert, l'environnement bleu, l'environnement gris et la gestion des catastrophes.

Quant au chantier 3 du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, il a pour principaux objectifs : (i) la garantie de la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; (ii) le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; (iii) le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, (iv) la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques et finalement (v) le développement des infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme.

Le choix de ces cinq domaines d'intervention relève de leur importance stratégique, au plan : (i) économique (projets énergétiques pour accompagner le développement du pays, mise à niveau des réseaux de transport afin de dynamiser les échanges, la digitalisation, ...), (ii) social (amélioration de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable, ainsi qu'à l'habitat), et (iii) environnemental (renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ...).

III.2 BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 1 EN 2021-2022

III.2.1 Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée

Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable. Les avancées visant la transformation de l'agriculture pour devenir plus productive, compétitive et durable ont permis d'aboutir à un niveau de production en 2022 couvrant 89 % des besoins en riz contre 82% en 2019 et 35 % en céréales traditionnelles contre 32% en 2019. Ces progrès ont été rendus possibles suite aux efforts centrés notamment sur :

- La filière riz : aménagement ou réhabilitation de périmètres irrigués (10.056 ha aménagés), désenclavement des zones de production et (iii) mécanisation agricole.
- Les cultures traditionnelles : construction de 69 barrages, construction et réhabilitation d'ouvrages, aménagement (3.300ha) et distribution d'intrants et d'équipements.
- Les cultures maraichères : aménagement et équipement de périmètres maraichers (445 ha), distribution de semences et acquisition de matériel ainsi que la formation.
- La filière phoenicicole : renforcement de l'hydraulique oasienne, valorisation de la production par l'appui à la STM (Adrar) et la vulgarisation et le conseil agricoles.
- La filière blé (distribution de semences) et les cultures fourragères (semences, engrais, machines de transformation des produits fourragers et kits d'irrigation).

Accroissement des retombées du secteur de l'élevage. Dans le domaine de l'élevage, les progrès ont concerné en premier lieu le développement des filières animales intensives à travers notamment la mise en place de cinq fermes d'amélioration, le lancement d'un centre des techniques d'élevage des petits ruminants à Dar El Barka, le lancement de la construction de trois dépôts de collecte des peaux brutes à Nouakchott, Kiffa et Kaédi, l'appui au développement des cultures fourragères et des campagnes d'insémination artificielle.

En matière de santé animale, les réalisations ont porté sur la vaccination de 2.225.100 bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et de 3.846.865 ovins et de caprins contre la peste des petits ruminants (PPR), la construction de 25 parcs de vaccination et la riposte à l'épidémie de la fièvre de la vallée du Rift. A cela s'ajoutent la création d'un fonds pour le développement de l'élevage et d'un cadre de concertation pour les parties prenantes.

Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin. Les réalisations visant à atteindre les objectifs en ce domaine ont porté sur l'appui à l'IMROP pour la recherche scientifique et à la Garde côte Mauritanienne (GCM), le développement de la pêche continentale et de la pisciculture, à travers la construction des centres de pêches continentale, le renforcement des sites de débarquement et de renforcement de la qualité avec la construction de points de débarquement aménagés, la certification ISPS du port de Ndiago, la création d'une zone économique spéciale pour

l'exportation au port de Tanit, la construction de halls de criée et de laboratoires d'analyse et d'inspection sanitaire à Nouadhibou.

A cela s'ajoutent la construction de centres de distribution et l'augmentation des capacités de stockage de la SNDP, la mise en place d'une conserverie pédagogique à l'ACNAV, la finalisation des ateliers du Chantier Naval et la construction d'une usine de transformation de sardines.

Quant aux réformes, elles ont porté sur le renforcement de l'accès aux petits pélagiques, la mise en place de l'Office National des Ports de Pêche, la création de l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM) chargée de répondre aux besoins de la marine marchande et la création d'une Agence pour le développement de la pêche et de la pisciculture continentale.

Promotion et mise en valeur des industries extractives. L'atteinte des objectifs dans les domaines des hydrocarbures et des mines a été recherchée à travers : (i) la modernisation du système de cadastre minier ; (ii) l'élaboration de la Stratégie minière nationale, du Schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan), d'une stratégie de contenu local et d'une feuille de route pour le développement d'Hydrogène à faible teneur en carbone ; (iii) l'avancement du développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA), la préparation de la phase 2 de GTA et l'évaluation du champ gazier de Bir Allah.

Impulsion du secteur industriel. Ce secteur enregistre la création de 14 unités industrielles qui ont créé 752 emplois. En matière de politiques et de réforme, il y a lieu de noter l'élaboration de la stratégie nationale d'industrialisation à l'horizon 2030 et la création d'un Conseil Supérieur de l'Industrie sous la présidence du Premier Ministre.

Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi. Les réalisations en ce domaine ont porté sur le renforcement des capacités des artisans et de leurs organisations, la construction des centres de poterie et céramique de Kaédi et Kiffa, d'un centre de tannage, d'un village pour l'artisanat et d'un centre international des expositions à Nouakchott et la mise en place d'un fonds de promotion de l'artisanat.

Promotion du commerce. Les réalisations enregistrées comprennent l'enregistrement d'avancées significatives en matière de négociation sur l'accord de la ZLECAf et de la CEDEAO, l'élaboration de la loi sur la concurrence et la liberté des marchés et de textes d'application de la loi portant protection du consommateur, l'opérationnalisation du Comité de Surveillance du Marché (CSE) et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

Redynamisation et développement du tourisme. Les objectifs fixés ont été poursuivis à travers le recensement et la géolocalisation des établissements d'hébergement et de restauration, la mise à jour de la base de données des agences de voyage à Nouakchott. Une nouvelle amorce du tourisme est constatée avec 4600 touristes étrangers en 2022.

III.2.2 Chantier 2 : Environnement et réduction des risques

En matière d'exploitation intégrée des écosystèmes, les autorités publiques ont mis en œuvre un ensemble cohérent de lois relatives à l'exploitation durable des écosystèmes. Elles ont axé leurs efforts sur la finalisation de la quatrième communication nationale sur le changement climatique d'une part et sur des missions de contrôle, de surveillance et l'inspection environnementale ainsi que l'examen des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et Plans de

Gestion Environnementale (PGE) de plusieurs projets de développement publics et privés d'autre part.

Environnement Vert. En ce qui concerne la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre, les efforts se sont concentrés sur la lutte contre la désertification et les reboisements, le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et la conservation et l'exploitation de manière durable des ressources terrestres. Un programme national a été mis en œuvre pour la conservation des pâturages contre les feux de brousse, la lutte contre la désertification et les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres conformément à la CDN et aux différents plans issus de la quatrième communication nationale sur le changement climatique. La réglementation de la gestion environnementale a connu un renforcement des missions de contrôle, de surveillance, d'inspection environnementale et d'exploitation durable des écosystèmes.

Environnement Bleu. En matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier, les mesures prises et le suivi de l'évolution de l'environnement marin ont permis de reconforter la viabilité biologique des principaux stocks halieutiques. Le taux de préservation des ressources halieutiques quant à lui, se maintient à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi.

Environnement gris. Pour ce qui est de la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, des missions de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation du mercure dans les activités d'extraction de l'or de manière artisanale ont été réalisées. En vue de renforcer la prévention, la gestion des pollutions et des menaces anthropiques, des actions ont porté sur la gestion des produits chimiques.

Réduction des catastrophes. Des mesures ont été prises pour réduire le risque de catastrophes et lutter contre les pollutions environnementales. Il est prévu de réviser l'ordonnance du Littoral en intégrant l'aspect changement climatique.

III.2.3 Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique

Infrastructures énergétiques. Les principales réalisations dans ce domaine ont porté sur le renforcement des infrastructures pour la production et la distribution de l'électricité, dont les principales sont : L'achèvement de la construction du parc éolien de 100 MW de Boulénouar, la mise en service, en avril 2022, du barrage hydroélectrique de Gouina (OMVS) (48 MW), la réalisation de lignes 225 KV et 90 kV Nouakchott – Nouadhibou et postes associés, l'électrification et l'extension des réseaux au profit d'une centaine de localités, la réalisation de réseaux MT et BT dans les zones Est, Sud du pays et de l'Aftout Echergui. En matière de réforme, plusieurs réalisations ont été faites, parmi lesquels, la finalisation et adoption du code de l'électricité. Des études importantes, telles que le plan directeur d'électrification rurale et l'étude d'une centrale à gaz dans la zone de Ndiago ont été réalisées.

Infrastructures d'équipement et de transport. Les principales réalisations ont porté sur la construction de nouvelles routes, la réhabilitation de routes existantes, la voirie urbaine et des ponts : (i) le lancement des travaux de construction des routes Tidjikja – Kiffa – Sélibaby,

Route Espoir-Nebaguiya, Keur macen – N’Diago ; (ii) la réhabilitation de 700 km du réseau routier national, notamment les routes de Boghé – Kaédi, Aleg-Maghta -Lehjar, Djouk -Kiffa, Tintane -Aioun et Aioun -Timbedra -Nema ; (iii) l’achèvement de 47 km de voirie à Nouakchott, le lancement de la construction de 52 km de voiries à Aioun, Kiffa, Aleg, Maghta Lehjar, Rosso, Atar, Zouerate et Tidjikja ; et (iv) le lancement des travaux de construction de deux ponts à Nouakchott (Haye Saaken et Bamako) et la poursuite des travaux de construction du Pont de Rosso.

Infrastructures hydrauliques et d’assainissement. Les principales réalisations dans ces domaines portent sur : (i) l’approvisionnement en eau potable : pose de 530 km de linéaire de conduites, équipement en système d’AEP de 87 localités, renouvellement de 535 équipements d’exhaure et raccordement de 20 000 ménages au réseau d’eau ; (ii) la gestion des ressources en eau : 160 études hydrogéologiques réalisées ; (iii) l’accès à l’eau pour l’élevage et l’agriculture : construction de 18 barrages ; (iv) l’assainissement : certification FDAL de 549 localités en matière d’assainissement totalement piloté par les communautés, construction de 476 latrines publiques et pose de 5 km linéaires, à Nouakchott, pour le réseau d’eaux pluviales.

Infrastructures liées aux nouvelles technologies. Les actions principales réalisées visant à développer les technologies numériques sont : (i) la modernisation de l’administration, à travers, entre autres, la mise en place d’un système de digitalisation des services publics, la mise à niveau et l’extension du Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique (RIAD) à Nouakchott et l’acquisition d’un système de visioconférence et de licences MICROSOFT ; (ii) la création d’un Haut Conseil du Numérique (HCN) et de l’Autorité de protection des données à caractères personnel, l’élaboration de l’Agenda de transformation numérique pour la période 2022-2025 et le lancement de la plateforme de paiements mobiles BaridCASH de MAURIPOST ; (iii) le lancement de plusieurs projets dont le Projet Régional d’intégration Numérique en Afrique de l’Ouest – WARDIP, le projet E-identité, la construction d’un Datacenter National Tier-3 à Nouakchott « Nouakchott Data Hub », la mise en place d’un « New Deal Mobile » avec les opérateurs télécoms et la mise en place d’une plateforme de dématérialisation des formalités administratives.

Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l’Habitat et de l’Urbanisme.

- Habitat : (i) actualisation et mise à jour de textes juridiques sur la promotion immobilière et (ii) construction de logements sociaux pour les fonctionnaires, dans plusieurs localités.
- Urbanisme : (i) lancement des travaux du projet du secteur 22 à Toujounine et d’une étude pour la construction d’un quartier modèle à Nouakchott ; (ii) l’adoption de plans de lotissement pour plusieurs villes, l’achèvement du plan d’urbanisme de la ville de Kiffa et le lancement de l’élaboration des plans de lotissement de Sélibaby, Tidjikdja et Atar.
- Bâtiments et équipements publics : lancement d’un important programme de construction de bâtiments et d’équipements publics au profit de plusieurs secteurs.
- Aménagement du territoire : (i) adoption d’un décret précisant le dispositif de suivi et d’évaluation des outils de l’aménagement du territoire ; (ii) lancement du processus d’élaboration du Schéma National d’Aménagement du Territoire.

- Toponymie : réalisation d'une base de données toponymique de Nouakchott, d'un répertoire toponymique des zones d'habitation pour 3 Wilayas et d'un système d'information toponymique urbain pour Nouakchott-ouest.
- Dans le domaine du regroupement des localités, les actions s'articulent autour de l'installation des populations sur des espaces appropriés, apprêtés et lotis.

III.3 APPRECIATION DES CHANGEMENTS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES CHANTIERS DU LEVIER 1

L'examen des indicateurs de suivi du chantier 1 figurant dans le tableau 1 ci-dessous fait ressortir une évolution favorable des secteurs de l'élevage et des industries extractives vers l'atteinte des objectifs de ces secteurs à terme.

En effet, la production contrôlée de viandes rouges a déjà atteint 248 247 T contre une cible fixée à 184 000 T.

De même, dans le domaine des hydrocarbures, le schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan) a été élaboré, l'état d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA est de 30% en 2022 et celui de la construction de dépôts de produits pétroliers à l'intérieur du pays est de 20%. A contrario, le niveau du développement du champs gazier Bir Allah n'ayant atteint que 30%, il ne faudrait pas s'attendre à un démarrage de la production en 2024 tout comme il est peu probable que le pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott soit achevé en 2025.

Les efforts dans le secteur agricole ont permis, d'avoir un niveau de production couvrant 89 % des besoins en riz, contre 82% en 2019, et 35 % en céréales traditionnelles contre 32% en 2019.

Par contre, au niveau du secteur de la pêche, les valeurs en 2022 des deux indicateurs relatifs aux captures réalisées (1 007 462 T contre une cible de 1 524 633 T en 2025) ou débarquées (730 561 T contre une cible 1 085 442 T) ainsi que l'indicateur relatif à l'emploi direct (69 868 contre une cible de 100 0000) suggèrent qu'il est improbable d'atteindre les cibles prévues pour ce secteur.

En matière de tourisme, la cible fixée pour 2025 est de 15 000 touristes tandis que seuls 4 600 ont visité la Mauritanie en 2022, soit moins du tiers.

Tableau 1 : Indicateurs de suivi du chantier 1

	Indicateur ODD / Non ODD	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur en 2022
	ODD 8.1	Taux de croissance annuel du PIB	2,4%	2021	ANSADE	7,5% (scénario moyen du PA2 SCAPP)	
Agriculture	Non ODD	Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-	n.d.
	Non ODD	Rendement du riz et des céréales traditionnelles (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha	n.d.
	Non ODD	Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T	n.d.

	Indicateur ODD / Non ODD	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur en 2022
	Non ODD	Quantité de la production de canne à sucre	5 T	2014	PNDA	88 657 T sur 10 000 ha	n.d.
	Non ODD	Proportion des superficies agricoles exploitées de manière productive et durable	0,0056	2014	PNDA	0,0081	n.d.
Elevage	Non ODD	Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme Développement rural	-	10,6% (2021)
	Non ODD	Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T	248 247 T
	Non ODD	Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T	560 000 T (2021)
	Non ODD	Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347	Bovins : 2 496 260 Camelins : 1 580 455 Ovins : 16 055 054 (2021) Caprins 10 701 156 (2021)
	Non ODD	Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700	n.d.
Pêche	Non ODD	Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%	
	Non ODD	Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPEM	1 524 633 T	1 007 462
	Non ODD	Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPEM	1 085 442 T	730 561
	Non ODD	Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPEM	100 0000	69 868
Industries extractives	Non ODD	Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritaniennes et FMI	18%	
	Non ODD	Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%	100%
	Non ODD	Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%	25%
	Non ODD	Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%	30%
	Non ODD	Etat d'avancement du développement du champs gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024	30%
	Non ODD	Nombre de découvertes minières anciennes développées	0%	2021	MEPM	Au moins 1	A moitié
	Non ODD	Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension	30%
	Non ODD	Etat d'avancement de la construction de dépôts de produits pétroliers à l'intérieur du pays	0%	2021	MEPM	100%	20%
Industrie	Non ODD	Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-	
	Non ODD	Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-	

	Indicateur ODD / Non ODD	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur en 2022
	Non ODD	Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)	
Com- merce	Non ODD	Importations Mauritanienne (en Milliers de \$)	3 860 465	2021	Trademap	-	4 300 000
	Non ODD	Exportations Mauritanienne (en Milliers \$)	3 266 989	2021	Trademap	-	3 400 000
	Non ODD	Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25	18
Artisa- nat	Non ODD	Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55	5
Tou- risme	Non ODD	Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-	
	Non ODD	Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000	4 600

En ce qui concerne les infrastructures de soutien à la croissance (chantier 3), il ressort du bilan de la mise en œuvre du plan d'action SCAPP un degré d'efficacité appréciable dans l'exécution des activités programmées, matérialisé notamment par des réalisations phares dont : (i) l'achèvement du parc éolien de 100 MW de Boulouar, (ii) la réhabilitation de 700 km du réseau routier national, le lancement de la construction de la route Tidjikja – Kiffa – Sélibaby et la construction en cours du pont de Rosso, (iii) la pose de 530 km de linéaire de conduite, et l'équipement en système d'AEP de 87 localités, (iv) la mise en place d'un système de digitalisation des services publics et l'authentification en ligne pour les services publics et privés à l'aide d'une solution d'identité numérique (application mobile), et (v) l'aménagement de 450 ha en 14 000 parcelles dans le cadre de l'élimination des poches de bidonvilles à Nouakchott et du lancement d'un important programme de construction de bâtiments et d'équipement publics.

Ces progrès, à relativiser par la persistance de certaines difficultés et contraintes, telles que, la faible coordination dans le suivi de l'exécution des projets, la faible durabilité de certaines nouvelles infrastructures, le manque de connaissance des ressources en eau sous-terraines et la faible couverture en réseau de plusieurs communes, couvertes uniquement en 2G, dénotent d'un rythme de mise en œuvre du plan d'action 2021 – 2025, permettant d'espérer une bonne efficacité dans l'atteinte des objectifs de ce plan à l'horizon 2025.

Le niveau d'atteinte des objectifs pour chacune des interventions du chantier est aussi mesuré à travers les indicateurs retenus dont ceux relatifs au secteur de l'énergie figurent dans le tableau 2 ci-dessous. Les différents indicateurs suivants se tiennent relativement bien : (i) l'accès à l'électricité atteint 53% contre en 2022 contre 48% en 2021, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie est estimée à 42% en 2022 pour une cible de 60% en 2030, la proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain s'élève

à 93% en 2022 contre 78% en 2021. Par contre la proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural n'est encore que de 10% en 2022.

Tableau 2 : Indicateurs de suivi du renforcement des infrastructures de l'énergie

(3) Indicateur ODD / Non ODD	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	(9) Année	(10) Valeur
ODD 7.1	Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030	2022	53%
ODD 7.2	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030	2022	42%
Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%	2022	93%
Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%	2022	10%

III.4 ESTIMATIONS DE L'EXECUTION FINANCIERE DES CHANTIERS DU LEVIER 1

L'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre des interventions et chantiers du levier 1, hors PPP, s'élève à 253 721 millions MRU sur la période 2021-2025. Il ressort du tableau 3 ci-dessous que le montant total des financements qui en sont déjà exécutés en 2021-2022, soit 40% du temps imparti, représente 16% de cette enveloppe. La comparaison des taux d'exécution financière montre que c'est le chantier 1 relatif à la diversification de la croissance économique dans les secteurs porteurs qui a enregistré le taux le plus faible, soit 9% contre 21% pour le chantier 3 relatif aux infrastructures. Il est donc recommandé d'accélérer l'investissement public pour accompagner la croissance économique des secteurs productifs, en particulier ceux de l'élevage, de l'industrie, du tourisme et des industries extractives, notamment le projet de production de l'électricité à partir du gaz du champs Banda (Gaz to power) qui nécessite à lui seul 20 400 millions MRU.

Tableau 3 : Répartition de l'exécution des investissements publics (hors PPP) par chantier du levier 1 de la SCAPP 2021-2022 (Millions MRU)

Chantier SCAPP	Coût Plan d'Action SCAPP 2021-2025	Année 2021		Année 2022		Années 2021- 2022					Taux du financement réalisé (%) 2021-2022 par rapport à 2021-2025
		Budget Etat Exécution 2021	Financement Ext Exécution 2021	Budget Etat Exécution 2022	Financement Ext Exécution 2022	Budget Etat Exécution 2021-2022	Financement Ext Exécution 2021-2022	Total 2021 - 2022	% Etat 2021-2022	% Extérieur 2021 - 2022	
Chantier 1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs	110 097	1 835	1 909	3 659	1 991	5 495	3 900	9 395	58%	42%	9%
Chantier 2 : "Préservation de l'environnement et réduction des catastrophes"	5 785	417	199	219	237	635	436	1 072	59%	41%	19%
Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	137 839	7 839	5 126	11 940	4 448	19 779	9 574	29 353	67%	33%	21%
Total Levier 1	253 721	10 091	7 234	15 818	6 676	25 909	13 910	39 819	65%	35%	16%

Sources : Plan d'action SCAPP2021-2025, MAEPSP/Exécution BCI 2021 et 2022 et Calculs de l'Auteur

III.5 PERSPECTIVES DU LEVIER 1

Les principales perspectives du chantier 1 sont :

- (i) Pour la promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable : la poursuite de la promotion des cultures irriguées, le développement des cultures traditionnelles, de la phoeniciculture, des cultures fourragères et de la filière du blé ainsi que la réalisation d'un certain nombre de mesures, notamment pour le renforcement des statistiques agricoles et suivi-évaluation, la poursuite des réformes institutionnelles en matière de restructuration du Ministère, la révision de la loi d'orientation agropastorale, la mise en place d'un système de financement du secteur agricole ;
- (ii) Pour l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage : la poursuite du renforcement du cadre institutionnel du secteur par la révision de certains textes juridiques et de l'opération du recensement général de l'élevage dont les résultats seront disponibles en 2024 ;
- (iii) Pour l'intégration de la pêche dans l'économie, la valorisation des produits de la mer et la préservation du patrimoine marin, les actions en perspective pour 2023 portent principalement sur le développement des infrastructures et des services de base, la promotion d'une flotte de pêche nationale, l'amélioration des services d'appui au développement des chaînes de valeur, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la recherche, du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches, la protection et la conservation de l'environnement marin et côtier, le développement de la pêche continentale et de la pisciculture et l'amélioration de la gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime ;
- (iv) Pour la promotion et mise en valeur des industries extractives, les actions principales pour 2023 porteront sur le renforcement des infrastructures de soutien au secteur minier, la diversification de la production à travers l'exploitation des mines d'uranium, de phosphates, la mise en valeur des minéraux non métalliques, l'augmentation de l'attractivité du secteur minier et la maximisation du contenu local ;
- (v) Pour l'impulsion du secteur industriel, les activités principales prévues pour 2023 portent sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel et d'un plan de réorganisation des zones industrielles de Nouakchott et Nouadhibou et l'accompagnement des unités de production d'eau minérale dans les domaines de la qualité et de la normalisation ;
- (vi) Pour la promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi, les perspectives pour 2023 portent principalement sur la mise en fonctionnement du centre de formation pour les filières poterie et céramique, peaux et cuirs, fonderie, ferronnerie et autres, l'ouverture d'une foire sous régionale servant de lieu de rencontre et d'échange entre les artisans mauritaniens et leurs homologues de la sous-région ; le renforcement des capacités des artisans et la construction d'un village artisanal dans chaque wilaya ;
- (vii) Pour la promotion du commerce, les principales perspectives pour 2023 portent sur le renforcement des échanges commerciaux à travers, l'opérationnalisation du Conseil de la concurrence, institué par la loi sur la concurrence, la mise en place d'un guichet

unique du commerce extérieur, la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'accord de facilitation des échanges, l'institution de la loi sur la concurrence et le renforcement de la protection du consommateur ;

- (viii) Pour la redynamisation et développement du tourisme, Les principales actions programmées pour 2023 sont l'élaboration et l'actualisation du cadre juridique et réglementaire du tourisme et le renforcement des capacités de la Direction du tourisme.

Les principales perspectives du chantier 3 sont :

- (i) Pour les infrastructures énergétiques, la poursuite du renforcement des infrastructures énergétiques se fera à travers la mise en service de plusieurs lignes (ligne 225 KV Nouakchott – Néma, 225 kV entre Nouakchott et Zouerate, ...), le lancement de travaux de construction de lignes (MT Sélibaby-Kiffa, raccordement du port de Ndiago, ...), la poursuite de la construction de travaux de mise en service de 16 nouveaux groupes dans le cadre du projet 50 Moughataas ;
- (ii) Pour les infrastructures d'équipement et de transport, la poursuite des objectifs de l'intervention et des réalisations de 2022 à travers l'extension du réseau routier, pour une meilleure accessibilité des zones de production et davantage de liaison entre les populations ;
- (iii) Pour les infrastructures hydrauliques et d'assainissement, le renforcement des systèmes d'AEP et du réseau de distribution d'eau pour certaines villes, la réalisation de forages, de bassins de rétention, d'aménagements hydrauliques et hydro-agricoles ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- (iv) Pour les infrastructures liées aux nouvelles technologies, la poursuite des actions dans les domaines de la modernisation de l'administration, des infrastructures numériques, de l'e-Business et de l'innovation, en 2023, de la gouvernance et du renforcement du cadre règlementaire et juridique de la protection des données à caractère personnel ;
- (v) Pour les Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme, la préparation d'un document de politique nationale d'aménagement du territoire, la finalisation de la Stratégie d'encadrement de la sédentarisation, la poursuite des regroupements des localités, du programme d'habitat social et des travaux de construction de bâtiments publics.

IV. LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

IV.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU DEUXIEME LEVIER ET DE SES CHANTIERS

Le levier stratégique 2 vise à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie de la population mauritanienne (en termes de revenus, de santé, de sécurité alimentaire, d'inclusion sociale, ...), à renforcer la cohésion sociale et l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, ainsi qu'à promouvoir le développement d'un capital humain à même de contribuer efficacement à la croissance économique du pays et à contribuer à la prospérité partagée.

Ces objectifs sont poursuivis à travers les trois chantiers suivants :

- (i) Le relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle (chantier 4) ;
- (ii) L'amélioration des conditions d'accès aux services de santé (chantier 5) ; et
- (iii) La promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables (chantier 6).

Le premier chantier du levier 2 vise à : (i) Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité ; (ii) Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ; (iii) Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur ; (iv) Développer la formation technique et professionnelle ; (v) Promouvoir l'enseignement originel et l'alphabétisation ; et (vi) Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.

Les objectifs du deuxième chantier du levier 2 sont les suivants : (i) Améliorer la gouvernance du secteur de la santé pour une exploitation rationnelle de ses ressources ; et (ii) Améliorer les prestations de services du secteur de la santé. Ce chantier repose sur les principaux éléments suivants : (i) Renforcer le leadership et la gouvernance sanitaire par une gestion effectivement axée sur les résultats, et par le renforcement du financement et de la participation des acteurs du système de santé en particulier les communautés et le secteur privé ; (ii) Améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune à travers des composantes dédiées au couple mère et enfant, à l'immunisation, à la nutrition, à la santé reproductive des jeunes et des adolescents, et à travers des composantes transversales de communication pour le développement, d'intégration et de décentralisation des services ; (iii) Contrôler les maladies transmissibles et non transmissibles par la prévention et la prise en charge des cas et par une prévention et une gestion efficace des épidémies et catastrophes ; (iv) Renforcer le système de santé en particulier le financement de la demande en vue d'une couverture santé universelle.

Quant au troisième chantier du levier 2, il vise à : (i) assurer un emploi productif et un travail décent pour tous ; (ii) promouvoir la culture, la jeunesse et les sports ; et (iii) garantir une meilleure résilience des couches les plus vulnérables à travers la protection sociale et la

promotion du genre ainsi que (iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en ne laissant personne pour compte.

IV.2 BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 2 EN 2021-2022

IV.2.1 Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du système éducatif permettant d'assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et à tous les niveaux de l'enseignement, avec la loi d'orientation de l'éducation nationale qui a été ratifiée et la mise en place du Haut Conseil de l'Éducation et de l'institut pour la promotion et l'enseignement des langues nationales. Elle a vu aussi l'adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2025 et de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 mais encore l'organisation de concertations et d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques, pour mettre en place au niveau des établissements de formation professionnelle et technique, des programmes en bonne adéquation avec la demande du marché du travail, tant au niveau régional que national.

En matière de réformes, le Gouvernement a adopté sept importants textes qui sont : Ratification de la loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale, qui a été le fruit d'une concertation ; Création du Haut Conseil de l'Éducation ; Adoption d'un nouveau modèle d'infrastructure scolaire fixant le modèle type tenant compte de l'environnement ; Réforme relative à la chaîne de livre mettant en place une nouvelle politique du livre ; Elaboration et mise en œuvre de la politique enseignante avec un plan d'action triennal glissant ; Adoption de la stratégie de recherche et d'innovation 2022-2026 ; Adoption de la stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030.

Les activités exécutées et celles en cours s'inscrivent dans le cadre des cinq interventions suivantes :

Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité. Parmi les principales réalisations, on peut citer : i) l'attribution de 64 agréments pour l'ouverture de jardins d'enfants et de garderies privées. ii) la prise en charge des frais de scolarisation de 9 986 enfants issus de familles pauvres dans le cadre du partenariat public privé. iii) l'ouverture à Nouakchott de 6 jardins d'enfants publics avec double capacités d'accueil, l'ouverture de 300 classes préparatoires (dernière année du préscolaire) dans 150 écoles primaires publiques et 150 mahadras pilotes. iv) l'acquisition du matériel et équipements préscolaires au profit de 395 salles de classes. v) la révision en cours du programme d'enseignement préscolaire. vi) la formation par l'École Nationale pour l'Action Sociale de 20 contrôleurs de jardins d'enfants, vii) le lancement d'un vaste programme de cantines scolaires au profit de plus de 190 000 élèves dans 12 wilayas et plus de 1200 écoles, dans le cadre d'un partenariat innovant avec la Délégation Générale TAAZOUR et le CSA, avec d'autres partenaires. viii) 40.000 filles bénéficient chaque année des services du "Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique" (SWEDD) ; des services qui comprennent des bourses scolaires, le transport, des cours de rattrapage et l'inscription dans des espaces sûrs pour recevoir des programmes de sensibilisation visant à accroître

l'autonomisation des femmes. ix) la distribution de 190.000 unités d'uniformes scolaires dans les écoles publiques. x) le recrutement de 1128 instituteurs et de 100 formateurs pour les ENI.

Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire. Pour cette intervention, les principales actions sont : i) le lancement d'un programme d'infrastructures et son exécution est largement entamée : 2000 salles de classes (SDC) programmées, 1646 SDC construites, dont 979 réceptionnés en 2022. ii) 150 millions MRU ont été dépensés dans la réhabilitation des écoles. iii) L'acquisition de 25.000 tables-bancs. iv) La mise en place de 680 réservoirs d'eau au profit de certaines écoles non raccordées au réseau d'eau. v) Plus de 50.000 outils de géométrie et cartes ont également été distribués aux classes d'enseignement. vi) La révision des programmes pour tous les niveaux de l'enseignement secondaire. vii) L'expérimentation et généralisation des programmes révisés. viii) Le recrutement de 480 professeurs du secondaire. ix) Des formations au profit des inspecteurs et des comités de gestion des écoles.

Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur. Les principales actions ont porté sur : i) l'extension de l'université de Nouakchott pour un coût de 900 millions de MRU, exécuté à 20% qui permettront d'augmenter la capacité d'accueil de 11 000 places par la construction de 16 amphithéâtres, 158 bureaux, 209 salles de classe, 49 laboratoires pour la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques, la Faculté des Sciences et Techniques, la faculté de Lettres et la Faculté de médecine. ii) En vue d'accompagner l'évolution des effectifs, l'enseignement supérieur a connu la création d'une école de hautes études commerciales et de l'Institut Supérieur du Numérique, la transformation de la Faculté de médecine en Faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie et la création de 3 nouveaux autres parcours de formation à l'université de Nouakchott. iii) La réhabilitation des locaux du ministère de l'Enseignement supérieur pour un coût de 2 millions de MRU. iv) La réhabilitation en cours des locaux de l'Ecole Normale Supérieure pour 21 millions de MRU. v) Travaux de réalisation de la clôture du campus de Nouakchott y compris fourniture et pose de grillage pour 49 millions de MRU, arrêtés après 15% d'exécution. vi) L'ouverture d'une nouvelle résidence des garçons au niveau du nouveau campus accueillant 1.045 étudiants.

Développer la formation technique et professionnelle. Dans ce cadre les principales actions suivantes ont été réalisées : i) L'achèvement des travaux de construction de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics à Ryad (Nouakchott). ii) La réhabilitation des écoles d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle de Rosso et d'Atar. iii) La création de trois (3) Centres de Développement des Compétences (CDC) pour les secteurs des BTP, de l'industrie et des services et le recrutement d'experts. iv) L'intensification des programmes de formations et d'appui-conseil. v) La promulgation des décrets de création de l'Ecoles des Mines, du Pétrole et Gaz de Nouakchott, et de l'Ecole des TIC de Nouadhibou. vi) La réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système de certification qualité ISO (SOME) dans les Etablissements d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle & l'INAP-FTP. vii) La fabrication de 11498 Tables bancs au profit du Ministère de l'Education Nationale. viii) Recrutement de 7300 jeunes en formation diplômante repartis sur 80 spécialités. ix) L'ouverture de deux Ecoles d'Enseignement technique et de formation professionnelle à Riadh/Nouakchott et d'Akjoujt. x) La création d'un centre de formation professionnelle à Mbera. xi) L'élaboration de la stratégie nationale 2022-2030 de la FTP. xii) Le recrutement de 120 professeurs pour l'enseignement technique et professionnel et 200 prestataires de

formation. xiii) La mise en œuvre du système de diplomation à travers « la Valorisation des Acquis et des Expériences (VAE) ».

Promouvoir l'enseignement originel et la lutte contre l'analphabétisme. Les principales réalisations de cette intervention sont : i) L'ouverture de quatre (4) nouveaux Instituts régionaux d'enseignement originel en 2021 à Borat, Boki, Selibaby et Chinguitti. ii) L'augmentation du nombre de Mahadras dont la majorité se trouve dans les zones les plus défavorisées. iii) L'organisation de formations de 500 jeunes vulnérables dans les Mahadras, dans le cadre des efforts de lutte contre la radicalisation des jeunes. iv) Plusieurs formations professionnelles qualifiantes, de courte durée, au profit de 18 045 jeunes sur tout le territoire national, pour faciliter leur insertion dans la vie active. v) 400 salles de classe ont été ouvertes au cours des années 2021 et 2022, avec un effectif cible d'environ 10.000 analphabètes, encadrés annuellement par 100 enseignants et 30 assistants. Ces salles de classe sont principalement concentrées dans les quartiers défavorisés.

IV.2.2 Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé

Concernant le secteur de la santé, le Gouvernement a adopté 4 importants documents stratégiques qui sont : le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022 -2030, la Politique Nationale Pharmaceutique (PNP), le Décret de création du Conseil National du Don de sang et de la transplantation d'organes et le décret de mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel (CNASS).

Les activités exécutées s'inscrivent dans le cadre des cinq domaines d'intervention suivants : (i) Renforcement de la gouvernance du secteur ; (ii) Rapprochement de l'offre de service des populations les plus vulnérables ; (iii) Intensification de la mise en place des infrastructures et plateaux techniques ; (iv) Disponibilité et accès à des médicaments de qualité ; (v) Assainissement et gestion des ressources humaines du secteur.

Ainsi, les principales actions exécutées ont porté sur : i) l'opérationnalisation du programme de santé mobile dans la Wilaya du Hodh El Garbi qui vise à fournir des services de santé de proximité dans différentes spécialités au profit des populations non couverte par les formations sanitaires. ii) La prise en charge gratuite de 14 250 personnes (adultes, enfants et nouveaux né) pour les soins critiques ou la réanimation et de 1 526 évacuations sanitaires. iii) La subventions accordées à 26 000 femmes enceintes bénéficiaires du forfait obstétrical (à 400 MRU). iv) Le renforcement du système de contrôle régulier des structures pharmaceutiques en termes de traçabilité et de prix des médicaments. v) L'organisation de la Campagne de la Chimio Prophylaxie Saisonnière (CPS) contre le paludisme dans 7 Moughataa du HEC et HEG. vi) L'amélioration de la qualité et l'utilisation des services de santé de la mère et de l'enfant à travers le financement basé sur la performance dans la zone pilote (INAYA). vii) Le renforcement du système de contrôle régulier des structures pharmaceutiques en termes de traçabilité et de prix des médicaments. viii) L'équipements des maternités de 6 CSM et 14 Postes de Santé. ix) L'acquisition des équipements et intrants pour les dialyses, les respirateurs de réanimation, l'ophtalmologie, la neurochirurgie, un scanner de 32 barrettes, 2 centrales oxygènes, 6 incinérateurs pour 6 hôpitaux. x) L'acquisition de 80 000 MILDA et de 200 000 TDR, de 4 051 940 doses de vaccins, contre la Covid 19, de 200 000 tests COVID-19. xi) La réhabilitation et Equipement de 3 centres de santé (Oueinat, Djiguenni et Adel Bagrou). xii) Des mises aux normes des différents services et opérationnalisation du CHS de NDB. xiii) Le lancement du programme « Mouyessar » pour la disponibilité des médicaments essentiels de

qualité au niveau de toutes les structures sanitaires publique. xiii) L'acquisition de 8 camions frigorifiques pour le transport sécurisé des médicaments et vaccins, portant le parc à 15 camions contre seulement 3 en 2019. xiv) Le renforcement des capacités de stockage de la CAMEC par la construction/réhabilitation de 6 magasins supplémentaires (Brakna, Assaba, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi et Tintane). xv) La constitution d'un stock de sécurité de médicaments pour une période de 6 mois. xvi) L'élaboration et la validation technique d'un référentiel de qualité de formation des paramédicaux. xvii) Le recrutement de 490 fonctionnaires toutes catégories confondues (spécialistes, généralistes et paramédicaux, etc.) au profit des formations sanitaires. xix) la finalisation de la révision de 17 programmes de formation pour toutes les écoles de santé, dont 15 pour les Techniciens supérieurs toutes spécialités confondues, 1 au profit des Sage-femmes et 1 pour les Infirmiers d'Etat.

IV.2.3 Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables

Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous. Les réalisations ont porté sur : (i) le financement de 1 500 nouveaux projets ; (ii) la création de près de 5 000 emplois ; (iii) l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les métiers porteurs et sur la valorisation de la formation professionnelle ; (iv) l'ouverture de guichets emplois dans toutes les wilayas ; (v) la signature d'une Convention-Emploi pour l'accompagnement à l'entreprenariat en Assaba et au Guidimakha ; (vi) la signature d'une convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (INPM) ; et (vii) le recrutement dans la fonction publique de 5 181 fonctionnaires.

Promotion de la culture, de la jeunesse et des sports. Les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'institutionnalisation du Programme de Volontariat pour le Développement Durable, dans le cadre de la politique de responsabilisation de la jeunesse et de son épanouissement ; (ii) la construction, la réhabilitation, l'équipement et la modernisation de 9 stades sportifs y compris le stade de compétitions à Nouadhibou ; (iii) la construction de 3 nouvelles maisons de jeunes à Aleg, Boghé et Sélibaby et de 7 aires de jeux ; (iv) la construction d'une assiette sportive multifonctionnelle à Kiffa ; (v) L'appui de 700 associations et clubs de jeunesse ; (vi) l'octroi d'un appui financier à dix-sept (17) académies sportives et l'élaboration, en cours, du cadre juridique régissant les académies afin de les professionnaliser davantage ; (vii) l'élaboration des textes d'application de la loi n° 2016-029 relative au sport ; et (viii) l'adoption de la stratégie nationale de la jeunesse.

Protection sociale, égalité, genre, enfance et famille. Les principales activités mises en œuvre ont porté notamment sur : (i) La prise en charge des frais de soins de 4522 malades indigents dont 733 dialysés, 89 malades évacués pour soins à l'étranger et 201 malades en cardiologie ; (ii) La formation à l'ENAS de 200 unités (conseillers en action sociale, assistants en action sociale, formateurs en signe de braille, contrôleurs du préscolaire et animateurs sociaux) ; (iii) La prise en charge de l'assurance maladie au profit de personnes en situation d'handicap, le transfert monétaire au profit d'enfants polyhandicapés et de ménages comprenant des personnes en situation d'handicap à Nouakchott ; (iv) Le renforcement des capacités de la fédération nationale des associations de personnes handicapées ; (v) Le lancement du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion et de protection des

personnes en situation d'handicap ; (x) Le financement de projets et d'AGR collectifs et individuels au profit des personnes handicapées dont la communauté de Dially Guembe majoritairement aveugle.

Dans le domaine de la promotion féminine : (i) Le financement de micro-projets collectifs (groupements de femmes) dans toutes les wilayas du pays et d'AGR au profit d'Institutions de Microfinance et ONG dirigées par des femmes ; (iii) Le renforcement des capacités d'accueil du Centre de Formation pour la Promotion Féminine par l'ouverture de 4 nouvelles antennes à Nouadhibou, Rosso, Boghé et Boutilimit d'une capacité d'accueil de 340 places.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de protection de l'enfance par : (i) la mise en place de nouveaux systèmes communaux qui ont enregistré en 2021 plus de 2665 enfants ayant des besoins de protection dont 819 (soit 31%) ont bénéficié de prise en charge ; (ii) la réhabilitation de l'antenne du centre de protection et d'intégration sociale des enfants à El Mina et son équipement avec une aire de jeux et une garderie au profit des enfants issus de couches vulnérables ; (iii) la mise en place d'une cellule d'accueil des enfants sans encadrement parental dotée de moyens et de la logistique requis.

Les autres principales réalisations en faveur des groupes les plus vulnérables ont concerné :

- Programme CHEYLA pour fournir des services de base (éducation - santé - eau - énergie) : (a) Lancement d'un programme de construction et d'équipements de 70 établissements scolaires, dont 52 écoles fondamentales et 18 établissements secondaires (entre collèges et lycées) ; (b) Construction et d'équipements de 20 centres et postes de santé, lancement d'un programme d'assurance maladie universelle au profit de 100.000 ménages pauvres (environ 620.000 personnes) et acquisition d'intrants et micronutriments requis pour le traitement de la malnutrition aigüe et modérée pour environ 30.000 enfants âgés de moins de 5 ans. (c) Réalisation d'un programme de construction et/ou d'extension de 70 réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) dans 8 wilayas et réalisation en cours de 137 forages pour alimenter autant de localités en eau potable ; (d) Electrification de 33 localités rurales et distribution de 20 000 bouteilles de gaz butane avec des machines de cuisson au profit de 20 000 familles pauvres dans toutes les wilayas.
- Programme ALBARKA pour l'inclusion économique dans les filières agropastorales et l'accès au crédit : (a) Lancement d'un programme de construction de 12 barrages et l'aménagement de 224 digues et diguettes ; (b) financement de 1783 activités génératrices de revenus et de 433 prêts de bonne synergie avec une enveloppe financière de deux milliards et trois cents millions d'anciens ouguiyas.
- Programme DARI pour le logement social et l'accès à l'habitat en zone urbaine précaire : (a) Lancement des travaux de construction de 500 logements sociaux de classe HAG dans 10 capitales régionales de l'intérieur ; (b) construction de 1 432 logements sociaux de classe HAG dans 10 capitales régionales des wilayas des Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Tagant, Guidimakha et Inchiri.

- Programme de Promotion et renforcement du Registre Social (RS) : (a) le processus de ciblage des familles pauvres et vulnérables a été achevé sur l'ensemble du territoire national ; (b) Le développement d'un Système d'Information Intégré et d'une plateforme performante de distributions des avantages sociaux qui est désormais utilisée par la quasi-totalité des acteurs intervenant dans le domaine de la protection sociale.

Amélioration de la sécurité alimentaire. Plusieurs programmes sociaux et de développement ont été exécutés : (i) Distribution gratuite des vivres au profit de 215.000 ménages ; (ii) Transferts monétaires au profit de 70.705 ménages dans le cadre du programme MAOUNA ; (iii) distribution des vivres et des kits d'abris au profit de 19440 ménages ayant été victimes des intempéries ; (iv) Appui au pouvoir d'achat : 195 500 ménages ont pu s'approvisionner en produits alimentaires de base subventionnés (Blé, Riz, Sucre et Huile) dans le cadre du programme TAMWINE au niveau de 1754 points de vente dont 30% dans le cadre l'opération RAMADAN ; (v) Nutrition communautaire et scolaire : ouverture de 364 Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENAM) au profit de 14000 enfants malnutris et 461 femmes enceintes et allaitantes ; (vi) Nutrition scolaire : approvisionnement de 645 Cantines scolaires au profit de 66 237 élèves pour améliorer le taux de fréquentation scolaire dans les zones de précarité ; (vii) Renforcement des capacités des communautés : réalisation de 1452 activités dont 285 microprojets de réalisation des infrastructures socio-économiques et 1167 Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; (viii) Renforcement des capacités de stockage des denrées : réhabilitation des magasins de la SONIMEX (44 000 T) et de 35 magasins du CSA ; Renforcement des capacités de transport des denrées : acquisition de neuf camions de 55 T chacun.

IV.3 APPRECIATION DES CHANGEMENTS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES CHANTIERS DU LEVIER 2

La vision globale du chantier 4 est de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité, avec pour objectifs (ODD 4) de : i) Augmenter la part des dépenses de l'enseignement qui représente 18,61% des dépenses du budget de l'Etat en 2022 qui est à un niveau plus faible que la moyenne (25,6%) des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie. ii) Augmenter le taux de préscolarisation qui est déjà passé de 10% en 2021-2022 à 20,5% en 2022-2023, soit 41 177 enfants issus majoritairement de familles vulnérables. iii) Accroître le taux net de scolarisation s'établit à 78% en 2022, soit plus de 20 points de plus qu'en 2011 (72%). iv) Accroître le Taux Brut de Scolarisation (TBS) pour tous les niveaux d'enseignement secondaire qui a atteint 44,5% en 2022. v) Elargir les capacités d'accueil de la formation professionnelle. Ces deux dernières années (2021-2022), 3 instituts ont été créés et une dizaine ont connu des extensions et des réhabilitations. vi) Améliorer le taux d'alphabétisation qui est de 67% en 2021. vii) Améliorer le taux de scolarisation au niveau du supérieur ; avec ses 26 000 étudiants soit 600 étudiants pour 100 000 habitants, la Mauritanie compte parmi les pays les moins couverts par l'enseignement supérieur de la sous-région. viii) Augmenter et diversifier l'offre de formations professionnelles et scientifiques au niveau du supérieur qui représente moins de 40%.

Tableau 4 : Indicateurs de suivi de l'éducation

Indicateur ODD / Non ODD	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Année (2021 ou 2022)	Valeur (2021 ou 2022)
ODD 1.a.2	Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89%	2020	-	-	2022	3,7%
ODD 4.1	Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%	2022-2023	20,5%
ODD 4.2	Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques		
ODD 4.a	Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		
ODD 4.a	Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		3 CDC + 1 Institut
ODD 4.6	Proportion de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, sachant lire, écrire et compter	Taux d'analphabétisme de 31,3%	-	-	-		
ODD 4.4 / 4.5 / 4.6	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		
ODD 4.c	Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-		
Non ODD	Par de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE	23,1% en 2025 et 30% en 2030		
Non ODD	Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030	2022	78%
Non ODD	Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030	2022	80%
Non ODD	Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-		
ODD 2.1.2	Prévalence de la sous-Alimentation et malnutrition aigüe globale	11,10%	2021	SMART	5%		

Dans le domaine de la santé (chantier 5), la vision globale du secteur est d'avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national. Les évolutions enregistrées sont les suivantes :

- En 2022, les ressources publiques affectées au secteur de la santé sont encore en deçà des objectifs de 15% du budget général de l'État et de 5,4% de PIB à l'horizon 2025 : en 2022, 6% de part du budget sont alloués au secteur et les dépenses totales représentent seulement 1,4% du PIB.
- L'espérance de vie est estimée à 64,4 ans en 2022, la cible étant de 67 ans en 2025.
- En 2022, le taux de mortalité maternelle est de 454 pour 100 000 naissances vivantes. Il devra être réduit à moins de 200 pour 100 000 naissances vivantes en 2025 (ODD 3.1). Le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 73% en 2021.

IV.4 ESTIMATIONS DE L'EXECUTION FINANCIERE DES CHANTIERS DU LEVIER 2

L'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre des interventions et chantiers du levier 2, hors PPP, s'élève à 48 307 millions MRU sur la période 2021-2025. Il ressort du tableau 5 ci-dessous que le montant total des financements qui en sont déjà exécutés en 2021-2022, représente 35% de cette enveloppe, ce qui correspond à un taux d'exécution appréciable eu égard à la durée qui représente 40% du temps imparti. La comparaison des taux d'exécution financière montre que c'est le chantier 4 relatif à l'éducation qui a enregistré le taux le plus faible, soit 13% contre 73% pour le chantier 6 relatif à l'emploi et à la résilience des couches vulnérables. Il est donc recommandé d'accélérer l'investissement public dans le secteur éducatif, en particulier la construction de la nouvelle université.

En 2022, la part des dépenses de l'enseignement représente 18,58 Milliards MRU, soit 18,61% des dépenses du budget de l'Etat qui sont de 99 856 666 114,32 MRU. Elle est à un niveau plus faible que la moyenne (25,6%) des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie. L'Etat mauritanien consacre 3,7% de son PIB aux dépenses d'éducation, ce qui la rapproche de l'objectif de 4% du Cadre d'action éducation 2030.

Les arbitrages intra-sectoriels de l'éducation indiquent que le pays oriente majoritairement ses dépenses vers l'enseignement primaire. Ainsi, en 2020, environ 45% du budget alloué à l'éducation et à la formation a été affecté au primaire. L'enseignement supérieur a absorbé environ 25% de ce budget, tandis que le premier cycle et le second cycle de l'enseignement secondaire étaient respectivement financés à hauteur de 13% et 10% du budget de l'éducation. Le préscolaire recevait moins de 1% de ce budget et l'enseignement et la formation technique et professionnelle environ 3%. Cette répartition du budget, si elle donne logiquement la priorité à l'enseignement primaire, pourrait être davantage ajustée aux enjeux du moment. Les chiffres montrent que très peu de ressources sont consacrées aux investissements, laissés en grande partie aux partenaires techniques et financiers, et que les dépenses de fonctionnement, notamment les traitements et salaires, absorbent la majorité du budget.

En 2022, le budget du ministère de la Santé était de 5 Milliards MRU pour un budget total de l'Etat de 75 Milliards MRU, soit un pourcentage de 6,7%.

Tableau 5 : Répartition de l'exécution des investissements publics (hors PPP) par chantier du levier 2 de la SCAPP 2021-2022 (Millions MRU)

Chantier SCAPP	Coût Plan d'Action SCAPP 2021-2025	Année 2021		Année 2022		Années 2021- 2022					Taux du financement réalisé (%) 2021-2022 par rapport à 2021-2025
		Budget Etat Exécution 2021	Financement Ext Exécution 2021	Budget Etat Exécution 2022	Financement Ext Exécution 2022	Budget Etat Exécution 2021-2022	Financement Ext Exécution 2021-2022	Total 2021 - 2022	% Etat 2021 - 2022	% Extérieur 2021 - 2022	
Chantier 4 : "Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle"	26 521	1 076	153	1 639	703	2 714	856	3 571	76%	24%	13%
Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé	9 839	618	1 925	879	1 271	1 498	3 196	4 694	32%	68%	48%
Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables	11 947	2 215	809	4 194	1 471	6 409	2 280	8 690	74%	26%	73%
TOTAL LEVIER 2	48 307	3 909	2 887	6 712	3 446	10 621	6 333	16 954	63%	37%	35%

Sources : Plan d'action SCAPP2021-2025, MAEPSP/Exécution BCI 2021 et 2022 et Calculs Auteur

IV.5 PERSPECTIVES DES CHANTIERS DU LEVIER 2

Pour le secteur éducation, il est prévu 30 projets en 2023 d'un coût estimé à 1 464 340 000 MRU dont les principaux sont : Acquisition d'équipements au profit des ENI et Appui à leur performance, Projet d'Appui à l'Education de Base, Projet de renforcement de l'enseignement et apprentissage des sciences, des technologies et de l'innovation au secondaire, Mise en place d'Unité d'amélioration des conditions des enseignants, composantes ProPEP, Développement de la qualité dans les Ecoles de la Formation Professionnelle, Fonds National de Recherche Scientifique, Réhabilitation et équipement du Centre de formation technique des Mahadras, Investissements au profit de l'Institut Supérieur Numérique, Construction du nouveau campus de l'Université de Nouakchott, Programme National pour le Développement du Secteur Educatif, Mise aux normes par l'équipement des écoles de l'Enseignement Technique et Professionnel, Réhabilitation et Équipement de l'ISERI, Équipement de la Grande Mahadra Chinguitiya d'Akjoujt.

Pour le secteur santé et affaires sociales, il est prévu 19 projets en 2023 d'un coût estimé à 2 224 320 000 MRU dont : Projet d'Appui au Système de la Santé (INAYA), Programme d'Appui au Secteur de la Santé PASS, Projet d'Appui à la Santé Maternelle et Néonatale, Projet d'Appui au Programme de Santé de la Reproduction au Hodh Echarghi, Renforcement des systèmes de surveillance en Afrique (REDISSE), Réhabilitation et équipement des jardins d'enfants, Construction de l'hôpital Salmane Ben Abdel Aziz, Projet TEMEYOUZ/ Volet infrastructures et équipements, Mise à niveau du Centre de Traumatology, ProPEP - Mise en place d'une Assurance Maladie Universelle, Mise à niveau des services d'accueil et d'urgences, Projet stratégique de préparation et de réponse au COVID-19 en Mauritanie (SPRP).

V. LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

V.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU TROISIEME LEVIER ET DE SES CHANTIERS

Le troisième levier stratégique vise à établir les bases d'une gouvernance à l'échelle de l'ensemble des territoires, capable d'offrir à l'économie ainsi qu'à la société mauritanienne un cadre d'évolution institutionnel en adéquation avec son potentiel de développement socio-économique, tout en renforçant ce dernier, et d'inclure au sein des processus de décision l'ensemble des catégories représentatives de la société civile.

Le levier stratégique 3 « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions » vise donc à assurer i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, et (iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique. Cet objectif sera réalisé en intervenant au niveau de trois secteurs ou domaines d'actions suivants :

- (i) Gouvernance politique, sécurité et décentralisation (Chantier 7) ;
- (ii) Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique (Chantier 8) ; et
- (iii) Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique (Chantier 9).

Le premier chantier du levier 3 couvre les huit domaines d'interventions suivants : l'amélioration de la gouvernance politique, le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, la construction durable de la paix et de la cohésion sociale, la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, la gestion des migrations et des réfugiés, l'aménagement du territoire, la décentralisation et l'état civil.

Le deuxième chantier du levier 3 « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » poursuit un objectif principal et trois objectifs spécifiques. L'objectif principal porte sur la consolidation de l'Etat de droit, la promotion des droits humains, le renforcement de la justice et l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique alors que les objectifs spécifiques sont : (i) Une législation nationale pensée dans le respect des Droits de l'Homme et conforme aux engagements internationaux ; (ii) Une justice conforme au principe d'Etat de Droit et dotée des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions ; et (iii) Une société civile intégrée aux processus décisionnels du pays et y contribuant de manière proactive.

Pour chacun des objectifs spécifiques et sur la base des orientations stratégiques, le chantier a été structuré autour de trois interventions majeures : (i) Consécration des Droits humains, (ii) Renforcement de la Justice, et (iii) Contrôle citoyen de l'action publique et développement des Organisations de la société civile (OSC) et des médias.

Quant au troisième chantier du levier 3, il couvre les périmètres d'interventions suivants : (i) Amélioration de la performance du Système de Planification du développement ; (ii) Développement de la Statistique, en aide à la décision ; (iii) Capture du dividende démographique ; (iv) Lutte contre la corruption ; (v) Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement ; (vi) Amélioration de la gestion des finances publiques ; (vii) Promotion d'un secteur financier stable et inclusif ; et (viii) Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines.

V.2 BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS DES CHANTIERS DU LEVIER 3 EN 2021-202

V.2.1 Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation

Gouvernance Politique, Cohésion Sociale, Paix et Sécurité. Dans le domaine de la gouvernance politique, les efforts ont été principalement orientés vers l'apaisement du climat politique et le renforcement des institutions.

Concernant le renforcement de la cohésion sociale, les efforts ont été essentiellement axés sur la mise en œuvre du Plan de solidarité nationale et d'équité (INSAF) qui vient compléter les efforts déjà engagés par les pouvoirs publics en matière de consolidation de l'unité nationale et de renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales. Les activités déjà réalisées dans ce cadre ont porté, en particulier sur : (i) les préparatifs pour la mise en place au niveau de 24 communes et communes pilotes, « d'un bureau communal de droit » comme lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur les droits et les obligations des personnes qui se sentent stigmatisées, maltraitées ou lésées dans leurs droits ; (ii) l'affectation de médiateurs (Mouslih) compétents pour la conciliation, au niveau local et décentralisé dans le cadre du processus de mise en place de mécanismes territoriaux de règlement pré-judicieux des litiges ; (iii) la tenue de registres au niveau du parquet pour le suivi des plaintes et des jugements de condamnations permettant la documentation et la publication des jugements relatifs aux atteintes à l'unité nationale ; (iv) l'obligation pour les autorités publiques et judiciaires de prendre l'initiative de chercher et de poursuivre les cas de discrimination, d'exploitation abusive ou de violence physique et verbale ; et (v) l'élaboration de plans régionaux de lutte contre la discrimination ;

Renforcement des forces de défense et de sécurité. Concernant le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, les réalisations ont porté sur la formation, la construction d'infrastructures adéquates, l'équipement et le renforcement des capacités des structures de sécurité et de maintien de l'ordre (Police Nationale, Garde Nationale, Protection Civile et Sécurité des routes). S'agissant en particulier de la sécurité des routes, les efforts se sont focalisés sur la formation des agents et le renforcement d'infrastructures.

Gestion des migrants et réfugiés. Les actions visant à assurer une surveillance efficace du territoire et la gestion de la migration et des réfugiés ont été poursuivies : (i) actualisation du décret créant la Commission Nationale Consultative sur les Réfugiés (CNCR), remplacé par le décret n° 2022-063 du 5 Mai 2022 ; (ii) Amorçage de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM) assortie d'un Plan d'Action articulé autour de six axes ; (iii) Le cadre juridique a été révisé pour tenir compte des personnes dites protégées ; (iv) Systématisation de l'enregistrement des nouveaux nés et de l'enrôlement des nouveaux arrivants du camp de MBERRA.

Déconcentration, Décentralisation et Développement local. D'importantes réformes ont été entreprises en vue de moderniser l'administration territoriale, de la rapprocher davantage des citoyens et d'améliorer la qualité de ses services. Ces réformes ont porté notamment sur la

réorganisation des structures, le renforcement des effectifs et des capacités de l'encadrement, la révision du découpage administratif, la création de nouvelles circonscriptions administratives et la mise en place d'un statut particulier des administrateurs.

A cela s'ajoutent les réalisations suivantes : (i) Mise en œuvre du Programme d'appui au Développement Economique local et aux Initiatives Communales dans 4 Wilayas (DECLIC) , du Projet MOUDOUN et du Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL) ; (ii) Mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation (HCD) ; (iii) Initiation de conventions de transfert de compétences entre l'Etat et les Conseils Régionaux, ainsi que le renforcement des capacités des communes et des acteurs de la décentralisation ; (iv) Construction des sièges des Conseils Régionaux ; (v) Formulation d'un programme de développement multisectoriel intégré pour les zones situées à la bande frontalière (Guidimagha et Hodh El Chargui) ; (vi) Mobilisation du financement du développement régional du HodhEl Chargui ;

V.2.2 Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique

Consécration des droits humains. Les activités entièrement exécutées ou lancées ont permis notamment : (i) l'élaboration du Plan d'action national de mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU), d'une Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains (SNPPDH) assortie d'un plan d'actions pour son opérationnalisation et de la Stratégie nationale de la Résilience et de l'Action humanitaire (SNRAH) et sa validation technique ; (ii) l'intensification de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (PNLCTP), l'installation de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants (INLCTPTM) et la multiplication des actions de sensibilisation et de formation sur les lois incriminant la traite des personnes, l'esclavage, la discrimination et la torture ainsi que l'opérationnalisation de l'Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles (ONDF) ; (iii) le renforcement de la cohésion sociale à travers la mise en œuvre du Programme national des Pôles de développement intégrés (PNPDI) ; et (iv) la consolidation de l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et le renforcement de la présence de la Mauritanie dans les instances internationales.

Renforcement de la justice. Les principales réalisations ont consisté notamment en la poursuite des efforts d'actualisation et de modernisation du cadre législatif, l'intensification des activités de formation en vue du renforcement des capacités des différents acteurs du système judiciaire, la promotion de l'accès à la justice et l'amélioration du système judiciaire et l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral. Parallèlement, les programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement de formations judiciaires ont été amplifiés alors qu'a démarré la construction d'un centre de formation judiciaire.

Le renforcement du rôle de la société civile s'est traduit notamment par la consolidation de la liberté d'association et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'action des OSC, l'élaboration d'une Stratégie nationale de Promotion de la Société civile (SNPSC) et la mise en place de Plateformes régionales des OSC et d'une Plateforme numérique pour leur enregistrement.

La modernisation des médias. En vue de favoriser l'accès à une information objective et fiable qui conforte le contrôle citoyen de l'action publique, les principales réalisations ont porté sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport de la Commission de réforme de la presse, la régularisation de la situation du personnel des médias publics, l'élargissement de la desserte radiophonique et la modernisation des équipements de transmission de la Télévision de Mauritanie (TVM).

V.2.3 Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique

Amélioration de la performance du système de planification du développement. Les activités exécutées ou lancées ont permis notamment l'élaboration et la validation du PA2 SCAPP 2021-2025 et l'actualisation du Programme d'Investissement Public (PIP) 2022-2024 ainsi que le parachèvement du processus de déclinaison de la SCAPP au niveau régional à travers l'élaboration, pour chacune des onze wilayas hors Nouakchott et Nouadhibou, d'une Stratégie régionale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP) assortie d'un programme d'investissement régional (PIPR) prioritaire sur 5 ans. Une Cellule de Coordination, Suivi-Evaluation des Projets et Programmes de Développement du Hodh Charghi et l'organisation d'une table ronde de mobilisation des financements de la SCRAPP de cette wilaya. De plus, une plateforme « MOUTABAA » a été mise en place pour le suivi de la SCAPP, des Objectifs de développement durable (ODD) et des SCRAPP, le renforcement des capacités sectorielles de planification et de suivi, notamment à travers la formation, la mise en place de base de données et la révision des indicateurs de suivi, et la consolidation de la concertation avec les différents PTF.

Développement du système statistique, en aide à la décision. Les principales réalisations ont consisté notamment en l'adoption de la Stratégie nationale décennale de développement de la statistique (SNDDS) 2021-2030 et la mise en œuvre progressive de son plan d'action 2021-2025, notamment à travers la transformation de l'Office National de la Statistique (ONS) en une nouvelle Agence de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE). De plus, les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS) ont été révisées et la disponibilité de ressources humaines qualifiées a été améliorée grâce à l'appui à la formation initiale en statistiques dispensée à l'Institut Supérieur des Métiers de la Statistique (ISMS) de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de Nouakchott. En matière de production statistique de qualité en réponse à la demande, plusieurs enquêtes d'envergure ont été réalisées alors que la préparation d'autres a été parachevée ou lancée et que l'analyse du suivi de la conjoncture économique a été renforcée. Parallèlement, le dispositif de suivi des prix a été modernisé et renforcé et ont été opérationnalisés un dispositif d'une enquête infra-annuelle sur les statistiques d'emploi et le marché de travail et un dispositif de production et de diffusion des comptes trimestriels. S'agissant de la valorisation des produits statistiques, il y a lieu de souligner notamment l'élaboration d'un indice national sur la pauvreté multidimensionnelle avec l'appui de l'Université d'Oxford et l'appropriation et la mise à jour du portail OPEN DATA qui regroupe tous les indicateurs relatifs à la Mauritanie.

Capture du dividende démographique. Les efforts déployés ont permis notamment la mobilisation continue de près de 600 leaders communautaires pour la sensibilisation en vue du changement social et comportemental en faveur d'une autonomie des femmes sur le plan décisionnel et économique, l'insertion économique de près de 6.000 femmes ou filles non scolarisées. Ces efforts ont permis aussi le maintien de plus de 70.000 élèves filles à l'école et l'ouverture de nouveaux espaces sûrs offrant ainsi à des milliers de filles et femmes des zones vulnérables dans plus de 200 localités la possibilité de disposer de connaissances et compétences de vie. Par ailleurs, les aires de stockage de plus de 450 points de prestations sanitaires ont été équipés afin d'éviter les ruptures en approvisionnement des produits de santé de la reproduction. Parallèlement, l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) a été opérationnalisé.

Lutte efficace contre la corruption. Les principales réalisations ont porté notamment sur le renforcement et la redynamisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Cour des Comptes, Inspection Générale d'Etat et Inspection Générale des Finances), la finalisation du processus d'élaboration et de validation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) et le renforcement du suivi de l'exécution des projets de développement à travers la mise en place d'une plateforme numérique. De même, une importante étude diagnostique sur la gouvernance en Mauritanie a été réalisée.

Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement. Les activités réalisées ont permis notamment la création et l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie (APIM) et son opérationnalisation, la digitalisation de certains services publics et le lancement du processus d'informatisation du Guichet Unique de Création d'Entreprises au sein de l'APIM ainsi que la création d'un registre de sûreté mobilière. Le Conseil Supérieur de l'Investissement (CSI) est devenu opérationnel et a tenu sa première réunion en septembre 2022, sous la présidence de SEM le Président de la République, alors que le cadre institutionnel et juridique du Partenariat Public-Privé (PPP) a été parachevé et que deux importants projets ont été lancés pour la construction d'infrastructures structurantes selon ce mode de financement.

Gestion des finances publiques. D'importantes avancées ont permis la rénovation des cadres budgétaire et comptable de l'Etat à travers un modèle de prévision budgétaire mis en place pour servir à la préparation de la loi de finances (LF) 2023 et des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) ont été élaborés et agrégés dans un CDMT global. Parallèlement, les référentiels ont été globalement finalisés et des avant-projets de découpage programmatique ministériels ont été élaborés, dans la perspective de la mise en place et l'adoption de l'architecture budgétaire par programme. Le cadre normatif comptable a été révisé et complété alors que le système d'information a fait l'objet d'une refonte technologique et enrichi de nouvelles fonctionnalités, que les procédures de travail ont été identifiées et analysées et que les travaux d'assainissement comptables ont démarré. En vue de mise en place de la comptabilité générale, il a été procédé à la déconcentration de la paierie générale du Trésor en départements comptables ministériels (DCM). Par ailleurs, plusieurs réformes et actions ont permis le renforcement et l'optimisation de la mobilisation des ressources

intérieures de l'Etat, qu'elles soient fiscales, douanières, domaniales ou foncières. Dans le domaine du renforcement de la gestion des opérations financières de l'Etat, la préservation de la viabilité de la dette publique à moyen et long terme a été favorisée, notamment à travers l'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de la dette intérieure et l'instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure, via la réhabilitation et la mise à jour du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). L'intégration du système d'information de la gestion des finances publiques a été améliorée par le déploiement du Réseau automatisé de la chaîne de la dépense (RACHAD 2) au niveau central et déconcentré et du Système intégré de gestion locale (SIGeL) au niveau de 17 postes comptables des collectivités territoriales.

Dans l'optique de la préparation de la réforme du cadre de gestion du secteur des assurances, une Commission consultative des assurances (CCA) a été mise en place.

Promotion d'un secteur financier stable et inclusif. Les actions réalisées pour améliorer la stabilité et l'inclusivité ont permis notamment l'amélioration du contrôle et de la supervision bancaires à travers la mise en place et la stricte application d'un cadre réglementaire prudentiel couvrant l'ensemble des risques et vulnérabilités et la mise à jour du cadre réglementaire régissant la fonction gouvernance des entreprises au sein des banques et sa mise en application. De même, une étude diagnostique des flux de paiement a été entamée et devrait, après sa finalisation en 2023, être suivie par l'élaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), alors que le cadre juridique des services et moyens de paiement électronique a été défini et le cadre réglementaire régissant l'exercice de l'activité de transfert de fonds ou de valeurs renforcé. Par ailleurs, la mise en œuvre du Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF) a été accélérée, ce qui a permis d'importantes avancées dans la mise en place de systèmes de télé compensation, de règlement des gros montants en temps réel et dépositaire central de titres et dans la refonte du système d'information de la BCM. Cette accélération a également permis le renforcement de la coordination avec le Trésor et des échanges avec les opérateurs du marché monétaire et le déploiement d'un nouvel instrument islamique (SENAD) pour les opérations de politique monétaire ainsi que la mise en place d'un Marché Interbancaire du change (MIB). De plus, une plateforme d'interopérabilité destinée aux services de « mobile payment » a été installée tout comme l'interconnexion des banques et de la BCM avec la plateforme de télépaiement de la DGI et l'optimisation des interfaces des banques avec les gros facturiers (SNDE, SOMELEC, DGI, opérateurs de télécommunications, ...).

Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines. Les principales réalisations ont consisté notamment en la création d'un département ministériel dédié à la transformation numérique, à l'innovation et à la modernisation de l'administration et l'engagement d'un programme de réformes juridiques et réglementaires afin de favoriser l'émergence d'un marché de télécommunications concurrentiel et propice à l'investissement et d'améliorer significativement les services. De même, le système d'information et de communication de l'Administration a été modernisé alors que le dispositif « Khadamaty » a été renforcé dans une perspective d'amélioration de l'accès des citoyens aux services, y compris les services digitalisés et les paiements

électroniques, et que l'application de gestion du personnel de l'Etat « El Mawarid » a été renforcée et sécurisée et 90% des dossiers des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ont été numérisés. Par ailleurs, des plans de formation et de renforcement des capacités au profit des différentes administrations publiques ont été élaborés et mis en œuvre.

V.3 APPRECIATION DES CHANGEMENTS VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES CHANTIER DU LEVIER 3

Sur les cinq indicateurs retenus pour mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du chantier 8 (Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique), les valeurs cibles en 2025 devraient être aisément atteintes pour deux. Des efforts soutenus devront être fournis sur la période 2023-2025 pour atteindre les valeurs cibles des trois autres indicateurs. En particulier, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour infléchir la proportion de la population carcérale en instance de jugement qui accuse une augmentation en 2022 comparée à la situation qui prévalait en 2018.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs du Chantier 8

ODD	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif 2025	Valeur en fin 2022
ODD 16	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	36%	2018	MJ	5%	41,8%
ODD 16	Constructions des 15 tribunaux de Moughataa à l'intérieur du pays ;	0%		MJ	100%	17%
ODD 16	Réhabilitation de l'ensemble des tribunaux de wilaya de l'intérieur du pays	45% de réhabilitations		MJ	100%	60%
ODD 16	Taux d'accompagnement et de suivi des politiques publiques par les acteurs de la SC	20%		CDHAHRSC -	100%	
ODD 16	Nombre de médias	230 médias		MCJSRP/HAPA-	460 médias	237

Source : Données fournies par les administrations concernées

Sur les 13 indicateurs définis pour mesurer les progrès en matière de gouvernance économique, financière et administrative et de capture du dividende démographique, les données au titre de 2022 sont disponibles pour 11 indicateurs. Excepté pour l'indicateur relatif au Service de la dette en proportion des exportations de biens et services, il ne sera pas évident d'atteindre en 2025 les valeurs cibles des indicateurs ODD relatifs à l'inclusion financière, au financement du budget de l'Etat sur les impôts nationaux ou à la mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Sur les 8 autres indicateurs non ODD, les valeurs cibles en 2025 ne pourront être atteintes que pour les deux indicateurs relatifs respectivement au score de capacité statistique et au taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD. Pour ce dernier indicateur, la valeur cible en 2025 a été dépassée en 2022.

Dans le domaine de la planification, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques de développement, les mécanismes nécessaires n'ont pas encore été mis en place. A titre d'illustration, il a fallu plus de cinq ans pour élaborer les SCRAPP dont deux ne sont pas encore formulées. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SCAPP sont en grande partie non disponibles. La mobilisation du financement du Plan d'actions de la SCAPP n'a pas fait l'objet d'une table ronde spécifique, hormis la réunion des PTF organisée à Néma autour du plan d'action de la SCRAPP du Hodh Charghi, et quand bien même cette mobilisation du financement de la SCAPP a été active auprès des différents partenaires. Par contre, un suivi rapproché de la mise en œuvre des projets a été mis en place et a permis d'améliorer le niveau d'exécution de ces projets.

En matière de finances publiques, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux n'a pas progressé (56,65% en 2022) contre 57,68% en 2020, quand bien même le service de la dette a sensiblement baissé et se rapproche de la cible (7,5% en 2022 contre 10,9% en 2020).

Sur le plan de l'inclusion financière, 59,7% des adultes (15 ans ou plus) possèdent en 2022 un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou fait appel à des services monétaires mobiles contre 38% en 2020, la cible étant fixée à 50% pour 2025. Par contre le maillage de succursales de banques commerciales n'a pas connu la même évolution positive (12 en 2022 contre 15 en 2019 et une cible de 25 en 2025)

Concernant la transition numérique, les services reposant sur l'identité numérique et les services transactionnels en ligne n'ont pas encore développés alors que leurs cibles 2025 sont respectivement de 20 et 110.

Le Système Statistique National (SSN) a connu une véritable amélioration suite aux réformes entamées avec la création de l'ANSADE et la réalisation d'actions significatives, reflétée par un score de capacité statistique de 61,1 en 2022 contre 57,8 en 2019, la cible étant de 65 en 2025.

Par contre l'ouverture des données n'a pas encore fait l'objet de mesures, hormis l'élaboration de la stratégie Open Data. De même, l'indicateur de transparence n'a pas beaucoup évolué.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du Chantier 9

Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur en fin 2022
ODD 8.10.1a	Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	15	2019	BCM	25	12
ODD 8.10.2	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	38%	2020	BCM	50%	59,7%
ODD 17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	57,68%	2020	MF	68%	56,65%

Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur en fin 2022
ODD 17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	10,93%	2020	BCM/MF	7%	7,5%
ODD 17.14	Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Non	2020	MEDD	Oui	Non
Non ODD	Score CPI	29/100	2020	Transparency International	40/100	30/100
Non ODD	Score de compétitivité	40,9	2019	World Economic Forum	60	
Non ODD	Indicateur Doing Business	51,1	2020	Banque mondiale		
Non ODD	Nombre de services reposant sur l'identité numérique	0	2020	MTNIMA	20	0
Non ODD	Nombre de services en ligne transactionnels	0	2020		110	0
Non ODD	Score de capacité statistique	57,8		Paris 21	65	61,1
Non ODD	Score Ouverture des données (Open Data Inventory - ODIN)	34		Open Data Watch	40	34
Non ODD	Taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD	70%		Projet SWEDD	95%	96,1%

Source : Administrations concernées et sites électroniques

V.4 PERSPECTIVES DES CHANTIERS DU LEVIER 3

En dépit des avancées enregistrées notamment en termes d'apaisement du climat politique et de concertation entre acteurs, certains défis restent à surmonter dans le futur pour améliorer le cadre général de la gouvernance politique. Il s'agit en l'occurrence des points suivants : (i) le renforcement des institutions ; (ii) la promotion de la participation politique des jeunes et des femmes ; (iii) l'institutionnalisation d'un dialogue politique de qualité ; (iv) l'amélioration de la gouvernance des partis et des associations ; (v) la mise en place d'un cadre approprié, garantissant l'accès de la société civile à l'information.

Le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité est d'un intérêt vital pour le pays afin de combattre les menaces extérieures et intérieures ainsi que de garantir la paix et la cohésion sociale. Cela requiert davantage de moyens (financiers, humains et techniques) à accorder aux forces de défense et de sécurité afin de mieux pourvoir à leurs missions. Les actions prévues en 2023 comprennent notamment la construction, la réhabilitation ou l'extension de sièges et de bâtiments (commissariats, postes de commandement, etc.) dans plusieurs villes du pays. Des actions de formation sont aussi prévues, outre l'acquisition de matériel roulant, d'équipements divers et de logistique.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique active d'aménagement du territoire conduite par le MHUAT, les actions prévues s'attèleront à parachever l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et du plan général de Nouakchott et des plans de lotissement de treize (13) autres villes. De plus, des enjeux de renforcement de

l'accès à l'habitat social persistent, c'est pourquoi les orientations en la matière se focaliseront dans le futur sur la mise en œuvre et la promotion du programme d'habitat « Dari », de modernisation des communes et Adouabas les plus pauvres via le programme « CHEILA ».

Un plan d'actions en matière de migration est prévu pour la période 2023-2025 et porte notamment sur la réforme du cadre juridique, institutionnel et l'alignement sur les conventions internationales, la gestion intégrée de frontières et la promotion des droits fondamentaux des migrants.

Pour ce qui de la décentralisation et du développement local, il est notamment prévu de finaliser le projet de code des collectivités territoriales en cours d'élaboration et l'étude, en cours de réalisation, portant sur le transfert des compétences, la mise en œuvre de plans de Formations pour les nouvelles équipes régionales et municipales élues en 2023, l'accélération de la mise en œuvre de la SNDDL et l'extension du projet MOUDOUN à d'autres villes du pays.

Pour les années 2023-2024, les perspectives du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » consistent en l'intensification des activités visant : (i) L'affermissement de l'Etat de droit, l'augmentation des ressources allouées au financement des projets socio-économiques destinés à renforcer la cohésion sociale et le renforcement de l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et de la présence de la Mauritanie dans les instances internationales ; (ii) L'amélioration de la justice par la poursuite de l'actualisation et la modernisation de la législation et des méthodes et outils de travail, l'intensification des actions de renforcement des capacités des différents acteurs du secteur, l'amélioration de l'accès à la justice et du système judiciaire, l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral et des programmes de construction et de réhabilitation de tribunaux ; et (iii) l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique, notamment à travers la mise en œuvre de la SNPSC, l'appui aux Plateformes régionales des OSC et le parachèvement de la mise en œuvre des recommandations du Rapport de la Commission de réforme de la presse ainsi qu'à travers le renforcement des capacités des professionnels de la presse et de l'audiovisuel publics et privés, la poursuite de l'élargissement de la desserte radiophonique et de la modernisation des infrastructures de télédiffusion, et la mise en place d'une maison de la presse.

Pour les années 2023-2024, les perspectives du chantier « Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du dividende démographique » consistent en la consolidation et ou le parachèvement des différentes réformes qui concourent à : (i) Améliorer le système de planification du développement, tant au niveau du Ministère de l'Economie et du Développement Durable (MEDD) qu'au niveau des différents départements sectoriels ; (ii) Mettre à niveau la gouvernance et les capacités du SSN afin de mieux satisfaire la demande en données statistiques grâce à une production de qualité et valoriser les produits statistiques ; (iii) Favoriser le changement social et comportemental pour une autonomisation de la femme en faveur de la capture du dividende démographique ; (iv) Adopter et mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) et renforcer la transparence de la gestion publique ; (v) Améliorer le climat des affaires et promouvoir l'essor de l'investissement privé national et étranger ; (vi) Accélérer la mise en œuvre du Schéma

directeur des réformes des finances publiques (SD-RFP) 2021-2025 afin de mettre en place un système de gestion budgétaire, comptable et financier qui prépare le passage à une Gestion axée sur les résultats (GAR), nécessaire au renforcement de la performance de l'action publique ; (vii) Renforcer la stabilité du système financier et développer son caractère inclusif afin qu'il puisse mieux contribuer au développement du pays, notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) ; et (viii) Transformer l'administration publique pour accroître son efficacité, notamment à travers l'utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'amélioration de la performance des agents publics.

V.5 ESTIMATIONS DE L'EXECUTION FINANCIERE DES CHANTIERS DU LEVIER 3

L'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre des interventions et chantiers du levier 3, hors PPP, s'élève à 11 029 millions MRU sur la période 2021-2025. Il ressort du tableau 8 ci-dessous que le montant total des financements qui en sont déjà exécutés en 2021-2022, représente 71% de cette enveloppe, ce qui correspond à un taux d'exécution avancé eu égard à la durée qui représente 40% seulement du temps imparti. Le chantier 7 relatif à la gouvernance politique, la sécurité et la décentralisation a enregistré un taux de 51% contre 238% pour le chantier 8 relatif à la justice et à l'Etat de droit. L'exécution de financement qui dépasse la dotation du chantier 8 provient d'une sous-programmation du Plan d'action de la SCAPP, autrement dit de la mise en œuvre de projets hors plan. Il est donc recommandé d'affiner la programmation des actions inscrites à la SCAPP et de la rendre exhaustive pour éviter un taux d'exécution hors plan élevé qui dénoterait d'un non-respect des priorités fixées lors de la planification de la SCAPP.

Tableau 8 : Répartition de l'exécution des investissements publics (hors PPP) par chantiers du levier 3 de la SCAPP 2021-2022 (Millions MRU)

Chantier SCAPP	Coût Plan d'Action SCAPP 2021-2025	Année 2021		Année 2022		Années 2021- 2022					Taux du financement réalisé (%) 2021-2022 par rapport à 2021-2025
		Budget Etat Exécution 2021	Financement Ext Exécution 2021	Budget Etat Exécution 2022	Financement Ext Exécution 2022	Budget Etat Exécution 2021-2022	Financement Ext Exécution 2021-2022	Total 2021 - 2022	% Etat 2021 - 2022	% Extérieur 2021 - 2022	
Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation	3 964	789	206	695	328	1 485	534	2 018	74%	26%	51%
Chantier 8 : Consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice	373	206	104	325	253	530	358	888	60%	40%	238%
Chantier 9 : Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du dividende démographique	6 692	681	1 976	1 681	593	2 362	2 569	4 931	48%	52%	74%
Total LEVIER 3	11 029	1 676	2 286	2 701	1 174	4 377	3 460	7 838	56%	44%	71%

Sources : Plan d'action SCAPP2021-2025, MAEPSP/Exécution BCI 2021 et 2022 et Calculs Auteur

VI. RECOMMANDATIONS

L'analyse des processus, des réalisations et des différentes autres dimensions de la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP au cours de la période 2021-2022 a fait ressortir un certain nombre de forces et de succès, de faiblesses et de retards qui sont à la base des recommandations suivantes.

▪ **Promotion d'une croissance diversifiée**

- Accélérer l'investissement public pour accompagner la croissance économique des secteurs productifs, en particulier ceux de l'élevage, de l'industrie, du tourisme et des industries extractives, notamment le projet de production de l'électricité à partir du gaz du champs Banda (Gaz to power) qui nécessite à lui seul 20 400 millions MRU.
- Accélérer le développement du champs gazier Bir Allah et la construction du pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott.
- Au niveau du secteur de la pêche, accroître les captures et débarquées ainsi que l'emploi direct.
- Prendre des mesures pour rendre la Destination Mauritanie plus attractive pour les touristes
- Accélérer l'électrification rurale.

▪ **Environnement et réduction des risques**

- Appliquer les textes adoptés dans le domaine de la gestion environnementale ;
- Renforcer le dispositif de réglementation de la gestion environnementale y compris l'établissement des normes nationales de rejets liquides pour mieux préserver la ressource des risques de pollution ;
- Renforcer la coordination en matière de gestion environnementale (biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification, environnement brun, environnement bleu, ...) et des catastrophes ; et
- Mettre en place un système dynamique et efficace pour la mobilisation des financements ;
- Renforcer la participation des femmes à la formulation, la planification et l'exécution des politiques environnementales ;
- Intégrer les questions sexospécifiques dans les programmes et politiques concernant l'environnement.

▪ **Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique**

- Trouver un lien, au niveau de la planification, pour que le chantier 1, « Promotion d'une croissance diversifiée », et le chantier 3, « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance », pour que les projets de renforcement des infrastructures soient en phase avec les besoins des projets de la promotion de la croissance.

▪ **Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle**

- Accélérer l'investissement public dans le secteur éducatif, en particulier la construction de la nouvelle université.
- Augmenter la part des dépenses de l'enseignement (18,61%) qui est à un niveau plus faible que la moyenne (25,6%) des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie.
- Continuer d'accroître les taux de préscolarisation, de scolarisation au niveau du secondaire et du supérieur, et d'alphabétisation.
- Augmenter et diversifier l'offre de formations professionnelles aux niveaux du supérieur et l'enseignement technique et professionnelle.
- Offrir aux dimensions efficacité, qualité et pertinence de l'enseignement et des produits toute l'attention qu'elle mérite par l'amélioration du système de pilotage, la mise en œuvre des programmes d'enseignement et le renforcement des capacités des enseignants et de l'encadrement.
- Améliorer l'environnement scolaire et universitaire et les conditions d'apprentissage dans les établissements.
- Renforcer le pilotage et l'évaluation pourra aider à lutter contre l'absentéisme et le désengagement des enseignants qui entravent l'efficacité et l'efficience du système éducatif.
- Renforcer le système d'assurance qualité au niveau de l'enseignement supérieur.
- Organiser la collecte de statistiques pour le suivi-évaluation conformément aux standards internationaux et à ceux de la SCAPP.
- Harmoniser et coordonner les objectifs et actions de la SCAPP et du ProPEP.
 - **Amélioration des conditions d'accès aux services de santé**
- Augmenter, comme recommandé par la SCAPP et la conférence d'Abuja, le niveau des ressources publiques affectées au secteur de la santé pour les porter à 15% du budget général de l'État et 5,4% de PIB à l'horizon 2025.
- Augmenter le ratio de médecins, de spécialistes, d'infirmiers, de sages femmes et d'agents communautaires selon les normes de l'OMS.
- Améliorer la qualité du personnel d'encadrement et soignant. Compte tenu de l'évolution rapide de technologies et techniques managériales, il est nécessaire d'élaborer des programmes de formation continue du personnel.
- Améliorer les infrastructures et équipements du secteur. L'importance de cette recommandation tient au fait que l'ensemble de la population, surtout au niveau périphérique, soit couverte par une structure de santé dans un rayon de 5 à 10 kilomètres.
- Etablir et mettre en œuvre des plans de maintenance curative et préventive des équipements et infrastructures sanitaires.
-

- Améliorer la gouvernance et de la coordination.
- Renforcer les capacités en matière de gestion et de management.
- Améliorer la collecte et l'analyse des statistiques pour le suivi-évaluation conformément aux standards internationaux et ceux de la SCAPP.
- Harmoniser et coordonner les objectifs et actions de la SCAPP, du PROPEP et du PNDS pour rationaliser les ressources et améliorer le suivi.

- ***Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique***

- Renforcer sensiblement les capacités de conception, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des politiques sectorielles en matière de promotion et de protection des droits humains, de réforme de la justice et de renforcement du contrôle citoyen de l'action public par l'appui au développement des OSC et des médias ;
- Améliorer la qualité de la coordination entre les différentes administrations et institutions dans une logique de complémentarité et de création des synergies nécessaires pour l'accélération du rythme de mise en œuvre des réformes ;
- Raccourcir les délais des processus de passation de marchés publics et la poursuite des réformes des marchés publics, tout en veillant à en renforcer la transparence.
- Augmenter les dotations budgétaires destinées aux réformes de gouvernance et réduire les délais de leur mobilisation effective.
- Renforcer les capacités notamment à travers (i) le recrutement de personnel spécialisé et l'intensification des actions de formation, (ii) l'amélioration des conditions de travail, y compris le relèvement des niveaux de rémunération et la modernisation des équipements et outils de travail ;
- L'augmentation des dotations budgétaires destinées aux réformes de la gouvernance en accélérant le rythme de maturation des projets comme phase préalable à la mobilisation des ressources.
- Prendre les mesures nécessaires pour infléchir la proportion de la population carcérale en instance de jugement

- ***Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique***

- Affiner la programmation des actions inscrites à la SCAPP et de la rendre exhaustive pour éviter un taux d'exécution hors plan élevé qui dénoterait d'un non-respect des priorités fixées lors de la planification de la SCAPP.
- Renforcer et harmoniser la planification, la programmation et le suivi, à la fois au niveau national, sectoriel et régional : mobiliser le financement pour la mise en œuvre du Projet d'amélioration des performances du système de planification inscrit au Plan d'action de la SCAPP.

Consolider la concertation et la coordination avec les différents partenaires techniques et financiers du pays afin de promouvoir un meilleur alignement de leurs interventions sur les priorités du pays et une plus grande efficacité de ces interventions.

- Rendre les CDS et CDR opérationnels, notamment en prenant les arrêtés et en prévoyant des dotations pour leur fonctionnement.
- Harmoniser le dispositif de suivi évaluation et de reporting des différents départements au niveau des différents secteurs ;
- L'accélération du rythme de mise en œuvre des différentes réformes, notamment celles relatives à l'amélioration du système de planification du développement, de la gestion des finances publique et de la promotion de la transparence de l'action publique ;
- Accélérer la mise en œuvre du Schéma directeur des réformes des finances publiques (SD-RFP) 2021-2025 afin de mettre en place un système de gestion budgétaire, comptable et financier qui prépare le passage à une Gestion axée sur les résultats (GAR), nécessaire au renforcement de la performance de l'action publique, en particulier la mise en place effective de la LOLF ;
- Assurer l'alignement des futurs budgets-programmes, des CDMT, du PIP et de la Loi des Finances avec le Plan d'actions de la SCAPP.
- Le parachèvement des processus d'élaboration et d'adoption de la SNLCCC et de la SNIF puis leur mise en œuvre ;
- L'intensification des programmes de modernisation de l'administration publique et de renforcement des capacités de ses ressources humaines ;
- L'amélioration de la coordination de l'action gouvernementale en vue de garantir de meilleure convergence et synergie des politiques publiques ;
- L'augmentation substantielle des dotations budgétaires destinées aux réformes de gouvernance et la réduction des délais de leur mobilisation effective.
- Accroître la proportion du budget national financé par les impôts nationaux.
- Etendre et densifier le maillage des succursales de banques commerciales sur le territoire national.
- Mettre en ligne les services reposant sur l'identité numérique et les services transactionnels en ligne.
- Prendre les mesures nécessaires à l'ouverture des données conformément à la stratégie Open Data.

VII. ANNEXES

VII.1 RECAPITULATIF FINANCEMENT PLAN D'ACTION SCAPP

Tableau 9 : Répartition de l'exécution des investissements publics (hors PPP) par levier de la SCAPP 2021-2022 (Millions MRU)

Intervention SCAPP	Coût Plan d'Action SCAPP 2021-2025	Année 2021		Année 2022		Années 2021- 2022				Taux du financement réalisé (%) 2021-2022 par rapport à 2021-2025	
		Budget Etat Exécution 2021	Financement Ext Exécution 2021	Budget Etat Exécution 2022	Financement Ext Exécution 2022	Budget Etat Exécution 2021-2022	Financement Ext Exécution 2021-2022	Total 2021 - 2022	% Etat 2021 - 2022		% Extérieur 2021 - 2022
LEVIER 1	253 721	10 091	7 234	15 818	6 676	25 909	13 910	39 819	65%	35%	16%
LEVIER 2	48 307	3 909	2 887	6 712	3 446	10 621	6 333	16 954	63%	37%	35%
LEVIER 3	11 029	1 676	2 286	2 701	1 174	4 377	3 460	7 838	56%	44%	71%
Total général	313 057	15 676	12 407	25 231	11 296	40 907	23 704	64 611	63%	37%	21%

Sources : Plan d'action SCAPP2021-2025, MAEPSP/Exécution BCI 2021 et 2022 et Calculs Auteur

VII.2 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2022
- Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II : Plan d'action 2021-2025, Aout 2022
- Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP Rapport Provisoire Volume I, Mars 2022 ;
- Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP du 6 mai 2019.
- Loi d'orientation de la SCAPP 2018-021 du 12 juin 2018
- Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie
- Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon 2030, Décembre 2022
- Note du MCIAT pour la DPG 2023 du PM
- Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie, MCIAT, Septembre 2022
- Note sur Le bilan du secteur de la pêche et de l'économie maritime année 2022 pour DPG 2023 du PM
- MTNIMA Bila Taahoudaty 2019 2022, réformes et activités numérotées
- Bilan des réalisations et des perspectives du MHUAT au titre de la période Aout 2022 - Mars 2023, Mars 2023
- Rapport de présentation du bilan 2022 et du plan d'action 2023 du ME, Décembre 2022
- Communication MSCG CM BILAN T1 2023 VF
- Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme 2021 - 2022
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 - 2023
- Portefeuille MPME 30.03.2023 commentaires
- Canevas du bilan annuel du département : ministère du pétrole, des mines et de l'Energie pour la période aout 2019-décembre 2022
- Canevas du bilan annuel du programme TAAHOUDATY pour la période : avril - juin 2023, MTNIMA
- Plan d'action élargi du département MTNIMA pour le troisième trimestre 2023
- Plan d'action annuel du département MTNIMA pour l'année 2023
- Plan d'action MHA élargi pour 2023
- Matrice bilan consolide 2022/MHA et prévision 2023
- Matrice bilan pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022
- Canevas du plan d'action annuel du département : Ministère du Pétrole des mines et de l'Energie pour l'année : 2023
- Plan d'action 2023 global, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime 12-12-22
- Bilan annuel du département : Ministère des pêches et de l'économie maritime, pour l'année 2022
- Matrice bilan consolide du me pour l'exercice 2022
- Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2022
- Plan d'action SCAPP 2021 - 2025
- Engagements du Président de la République, Panorama global, Programmes prioritaires et autres stratégies

- Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie
- Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon 2030, Décembre 2022
- Note du MCIAT pour la DPG 2023 du PM
- Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie, MCIAT, Septembre 2022
- Note sur Le bilan du secteur de la pêche et de l'économie maritime année 2022 pour DPG 2023 du PM
- MTNIMA Bilan TAAHOUDATY 2019 2022, réformes et activités numérotées
- Bilan des réalisations et des perspectives du MHUAT au titre de la période Aout 2022 - Mars 2023, Mars 2023
- Rapport de présentation du bilan 2022 et du plan d'action 2023 du ME, Décembre 2022
- Communication MSCG CM BILAN T1 2023 VF
- Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme 2021 - 2022
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 - 2023
- Portefeuille MPME 30.03.2023 commentaires
- Canevas du bilan annuel du département : Ministère du pétrole, des mines et de l'Energie pour la période aout 2019-décembre 2022
- Canevas du bilan annuel du programme TAAHOUDATY pour la période : avril - juin 2023, MTNIMA
- Plan d'action élargi du département MTNIMA pour le troisième trimestre 2023
- Plan d'action annuel du département MTNIMA pour l'année 2023
- Plan d'action MHA élargi pour 2023
- Matrice bilan consolide 2022/MHA et prévision 2023
- Matrice bilan pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022
- Canevas du plan d'action annuel du département : Ministère du Pétrole des mines et de l'Energie pour l'année : 2023
- Plan d'action 2023 global, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime 12-12-22
- Bilan annuel du département : Ministère des pêches et de l'économie maritime, pour l'année 2022
- Matrice bilan consolide du me pour l'exercice 2022
- Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030
- Loi n° 2022-023, portant loi d'orientation de l'éducation nationale
- Stratégie de recherche et d'innovation 2022-2026
- Stratégie de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030
- Compte rendu des ateliers de concertations et d'échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les opérateurs économiques
- Rapport de Mise en œuvre du Plan d'Actions de la SCAPP pour l'année 2018, RAMO 2018
- Programme Elargi du Président de la République (ProPEP)
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023
- Plan National de Développement du Secteur de l'Education (PNDSE) 2022 – 2030
- Plan d'Action MESRS : 2021-2022
- Plan d'Action MENRSE : 2021-2022
- Plan d'Action MEFTP : 2021-2022

- Loi des finances 2022
- Loi des finances 2023
- Exécution BCI 2021
- Exécution BCI 2022
- BCI 2023
- PIP perspectives, 2023-2025
- Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT), 2023-2025
- Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030
- Programme Prioritaire Elargi du Président (**ProPEP**)
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022 – 2030
- Bilan annuel du ministère de la santé pour l'année : 2022
- Plan d'Action ministère de la Santé : 2023
- Loi des finances 2022
- BCI 2023
- Portefeuille PIP, ministère de la Santé, 2023
- PIP 2023
- BCI 2021 Exécution
- BCI 2022 Exécution
- Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT), 2023-2025.
- Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030, Volumes 1 et 2 ;
- Rapport de Mise en œuvre du Plan d'Actions de la SCAPP pour l'année 2018 ;
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2021 – 2022, Janvier 2022 ;
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023, Janvier 2023 ;
- Bilan Consolidé pour la période Août 2022 – Mars 2023 du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement ;
- Programme TAAHOUDATY de SEM le Président de la République, Bilan de mise en œuvre pour la période août 2019-juillet 2022, établi par le Premier ministre ; août 2022 ;
- Loi des finances 2022 ;
- Loi des finances 2023 ;
- Budget Consolidé d'Investissement 2023 ;
- PIP perspectives, 2023-2025

VII.3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- Guisset Dialel , MCIAT, DEPC/Président du CDS 1
- Mohamed Lemine Vayda, MCIAT, Directeur du Commerce Extérieur
- Abidine Baba Ahmed, MCIAT, Directeur de l'Artisanat
- Sid'Ahmed Sidaty, MCIAT, DA de la Protection des Consommateurs et de la Répression des Fraudes
- Mohamed Salem Mah, MCIAT, Directeur de la Concurrence et de la Régulation du Marché (DCRM)
- Assa Mangassouba
- Mohamed Ould Braham, MPEM, Directeur de la Planification et de la Coopération (DPC)
- Moud Lemghavri, MPME, Industrie extractives (DED)
- Babacar Mohamed Baba, MCIAT, Directeur de l'Industrie
- Mamadou Ly, MCIATT, Directeur Adjoint de l'Industrie
- Mohamed Lemine Ould Chamekh, MCIAT, Directeur de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (DNPQ)
- Mariam Bechir, MCIAT, Directrice du Tourisme
- Abdellahi Baba Zeyad, MA, DPCS
- Mana Mint El hadj, ME, DPCS
- Famina Wagué MEDD, Présidente CDS 2,
- Seyidi Mohamed Directeur -DEPC MHUAT
- Khady Mohamed Mahmoud, MHA, Directrice DPC
- Abdellahi Haimer, Directeur Adjoint Muraille Verte,
- Bonko Seydi Sidibé, DGPCGC
- Mohamed HANANI, MIDEK
- Mouna DIDI, SCAPP
- Mohamed El Moctar Sid'Ahmed, MET, DCP/Président CDS 3
- Emmoud Mghavri, MPME, DED
- Seyidi Mohamed, MHU, DPCS
- Thierno Baro, MTNIMA, DPSC
- Abdellahi Haimer, Hydraulique, DA de la DPCS
- Sidi Moamed Maouloud, MESRS, Président CDS 4
- Betta mint Cheikh, MENRSE,
- Cheikhna Cheikh Saad bouh, MAIEO
- Mohamed ould el Mostapha, MEFTP
- Saleck Ould jeireb, MASEF,
- Seyidi Mohamed, MHUAT
- Adama Diallo, MENRSE
- Mohamed El Hacen Seyed, MASET
- Mohamed Rachi, MEFTP
- Bouna El Koutb, Secrétaire général par Intérim MS
- Cheikh Oumar Diop, ministère de la Santé, Président CDS 5,
- Saleck Ould jeireb, MASEF
- Seyidi Mohamed, MHUAT
- M. Wagué Idrissa, Conseiller technique, MJ ;

- M. Abou Mody Diallo, Coordonnateur, Projet d'Appui au Secteur de la Justice, MJ ;
- M. Moctar Mohamed Fadel, Directeur des Etudes, de la programmation et de la Planification, MCJSRP ;
- Me Ahmed Salem Bouhoubeyni, Président, CNDH ;
- M. Mohamed Brahim, Secrétaire Général, CNDH ;
- M. Hbib Ely, Conseiller, CNDH ;
- Dr Houssein Meddou, Président, HAPA ;
- M. Sy Mamoudou, Membre du Conseil de la HAPA ;
- M. Baba Cheikh, Coordonnateur représentants des OSC dans les CDS ;
- Sidi Mohamed Ould Bouraya, Directeur de la Prévision, des Réformes et des Études, Ministère des Finances ;
- Mohamed Ould Teghre, Directeur Général de l'Evaluation, du Suivi et des Réformes, Ministère de l'Economie et du Développement durable (MEDD) ;
- Mohamed Salem Ould Nany, Directeur Général des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération Economique, MEDD ;
- Dahmane Ould Beych, Directeur Général adjoint de l'Evaluation, du Suivi et des Réformes (MEDD)
- Ahmedou Saleck Ould Beyah, Directeur Général des Partenariats public-privé au MEDD ;
- Zeidane Ould Sidi Boubacar, Conseiller principal, Banque centrale de Mauritanie ;
- Mohamed El Moctar Ould Ahmed Sidi, Directeur Général de l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique ;
- Abass Sylla, Coordonnateur du Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique, SWEDD RIM, MEDD ;
- Wagué Aliou, Responsable du Suivi-Evaluation, SWEDD RIM, MEDD ;
- Dr Mohamed Hanchi Ould Mohamed Saleh, Délégué général, Association professionnelle des Banques de Mauritanie.

Participants à l'atelier de revue des NASMO (Tiguent septembre 2023)

- Abderahmane Deddy, Directeur General Adjoint, DSGSPD, MEDD
- Sarré Adama, Directeur, Direction de la Prévision, MEDD
- Ahmed Taki, Directeur Adjoint, Direction de la Prévision, MEDD
- Mohamdi Sidi Didi, Cadre, MEDD
- Sidaty Sidaty, Directeur Adjoint, Direction de la SCAPP, MEDD
- Jemal Abed, Chef Service SCAPP, Direction de la SCAPP, MEDD
- Mouna DIDI, Cadre, Direction de la SCAPP, MEDD
- Yeslem Ould Hamdane, Chargé de Mission, MEDD
- Mohamed Salem Ould Soueilim, Conseiller juridique, MEDD
- El Moustapaha Sidi Mohamed, Conseiller économique, MEDD
- Mohamed Vall Ould Seyid, MEDD
- Mohamed Teghre, Directeur général, DGRSE, MEDD
- Kane Moctar, Directeur général adjoint, DGPP, MEDD
- Alioune Gaye, ANSADE
- Youssef Limame, Ministère de la Santé

- Mohameden Horma, CDHAHRSC
- Mohamed Boraya, Ministère de l'Éducation
- Hassen Sejad, MASEF
- Abdoulaye Diallo, Assistant programme FAO
- Oumou Barou Sow, Spécialiste Politique Sociale, UNICEF
- Dr MINIKULU MPIA, Luigino, OMS
- Issa Bellal, Economiste National, PNUD
- Marc Ninerola, BIT
- Guité Diop, BIT
- Mohamed Ould Cheikh, BIT
- Bienfait Musongechi, Spécialiste Suivi-Evaluation, HCR
- Mohamed Jiddou, PAM
- Marie Claire Gatera, Spécialiste Suivi-Evaluation, PAM
- Patrick Texeira, Deputy Country Director, PAM
- Maribeth Black, Head of Programmes PAM
- Seynath Aidara, Représentant Assistant, UNFPA
- Dieng Abdallahi, NPO SWEDD, UNFPA
- Mamoudou Ba, NPO Communication & Mobilisation de ressources, UNFPA